
LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE RÉGIONAL : UN CHOIX À RAFFERMIR EN ÉDUCATION

Avis au ministre de l'Éducation
et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science



Québec 

Avis adopté à la 360^e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 5 juillet 1989

ISBN: 2-550-14972-6
Dépôt légal: quatrième trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec

DOC - 08808

E359

A8/374

1989

~~0656~~

LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE RÉGIONAL: UN CHOIX À RAFFERMIR EN ÉDUCATION

Avis au ministre de l'Éducation
et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

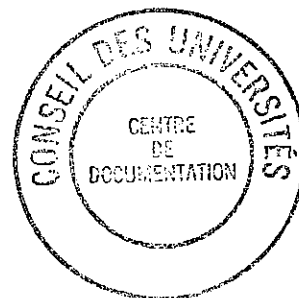


TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 — Une évolution de la société qui s’ouvre sur le développement régional	3
1.1 Un retour éclairant sur le passé	3
1.2 Des éléments nouveaux de conjoncture	6
1.3 Une trajectoire qui se dessine: le développement régional endogène	8
1.4 Un développement qui rejoint les finalités de l’Éducation....	15
CHAPITRE 2 — L’éducation, agent de développement régional .	17
2.1 Une contribution à deux paliers	17
2.1.1 Des dispositifs de système	17
2.1.2 La contribution des établissements	19
2.2 Valeur et limites des pratiques actuelles	22
2.2.1 Des faits porteurs d’avenir	22
2.2.2 Des lacunes persistantes	23
2.2.3 Des contradictions apparentes.....	25
CHAPITRE 3 — Un choix éducatif à consolider dans l’action ...	29
3.1 Des assises solides	29
3.1.1 Une vision de l’Éducation comme agent de développement socio-économique régional.....	29
3.1.2 Des repères pour les établissements	32
3.1.3 Des champs d’intervention privilégiés	33

	Page
3.2 Une stratégie d'ensemble	35
3.2.1 Une responsabilité des établissements	35
3.2.2 Un soutien des autres agents socio-économiques du milieu.....	37
3.2.3 Des appuis ministériels non équivoques	38
3.3 Une mise en oeuvre adaptée.....	40
3.3.1 Dans les commissions scolaires.....	40
3.3.2 Dans les collèges	41
3.3.3 Dans les universités.....	42
CONCLUSION	45
ANNEXE	49

INTRODUCTION

On l'a dit et redit : des rapports étroits existent entre l'évolution de l'éducation et celle de la société, l'une contribuant aux transformations de l'autre. Or, à l'aube des années 90, les caractéristiques et les besoins de la société diffèrent déjà, pour une bonne part, de ceux de la société dans laquelle s'insérait la réforme scolaire des années 60. Aujourd'hui, par exemple, la vision du développement fait davantage appel à la participation active des milieux concernés, voire à une prise en charge des collectivités locales et régionales par elles-mêmes. En même temps, le contexte de la mondialisation de l'économie, de l'évolution rapide des technologies et de la généralisation de l'information invite à une prise de conscience plus aiguë de l'importance primordiale des ressources humaines.

Dans cette conjoncture, le système d'éducation est de plus en plus sollicité à participer, dans le respect de sa mission propre, à la solution des problèmes des collectivités locales et régionales. Sans nier pour autant sa préoccupation fondamentale du développement des individus, il est désormais appelé à inscrire plus consciemment son action dans la perspective d'un développement collectif. Les agents éducatifs concernés s'interrogent donc de plus en plus sur leur responsabilité dans le développement socio-économique, particulièrement dans celui des régions. Ils se demandent de quelle nature peut être leur action et de quelle manière ils peuvent contribuer au développement des collectivités. *L'engagement du système et des établissements d'éducation dans le développement des collectivités locales et régionales* : tel est l'objet de cet avis. On comprendra aussi que, par delà les services d'éducation des adultes, ce sont les ministères et les établissements dans leur ensemble et à tous les ordres d'enseignement qui sont ici pris en considération.

Pour l'étude de cette question, le Conseil — par l'entremise de sa Commission de l'éducation des adultes — a mené une enquête téléphonique auprès de la presque totalité des établissements des trois ordres d'enseignement. 92 projets spécifiques ont été identifiés, provenant des trois ordres d'enseignement et des diverses régions. Parmi ceux-ci, une vingtaine ont été davantage analysés, des entrevues ayant été réalisées avec des responsables de projets. Un colloque a eu lieu dans la Vallée de la Matapédia, auquel participaient à la fois des leaders socio-économiques de la région et des représentants des établissements de tous les ordres d'enseignement : à cette occasion, des projets concrets de développement socio-économique ont été étudiés. Une rencontre avec des leaders socio-économiques et des commissaires industriels de toutes les régions du Québec a également permis de mieux connaître les problématiques et les réalisations et d'identifier les attentes des partenaires socio-économiques en regard du système d'éducation. En outre, une rencontre avec des représentants des ordres d'enseignement de chaque région a eu lieu, dans le but de prendre connaissance de quelques réalisations significatives, de cerner des difficultés importantes et de recueillir des suggestions pour l'avenir. Enfin, un colloque organisé en Mauricie, réunissant des leaders socio-économiques et des représentants des établissements d'éducation, visait à valider certaines hypothèses d'orientation.

Le présent avis comprend trois chapitres. Le *premier* dégage de l'analyse de l'évolution de notre société une trajectoire qui se dessine assez nettement : celle du développement régional endogène, c'est-à-dire du développement du milieu par le milieu. Le *deuxième* décrit et analyse la contribution actuelle du système et des établissements d'éducation au développement régional. Le *troisième* propose des orientations et trace des voies d'action, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble et d'une mise en oeuvre adaptée.

Ce thème de l'éducation en rapport avec le développement régional constitue une dimension essentielle d'une problématique plus vaste qui concerne l'ensemble des rapports entre l'Éducation et la Société. En l'abordant ici, le Conseil est conscient qu'il ouvre un volet sur la vaste question de l'évolution de la mission éducative en lien avec l'évolution de la société elle-même.

CHAPITRE 1

UNE ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ QUI S'OUVRE SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La représentation qu'on se fait de la société actuelle diffère, pour une bonne part, de celle qui a permis l'éclosion de la Révolution tranquille dans les années 60. Ainsi en est-il, par exemple, de la philosophie du développement de la société, qui cherche à mieux concilier l'intervention étatique centralisée et le développement endogène des collectivités locales et régionales.

Le présent chapitre vise à décrire l'évolution de notre société et des approches privilégiées pour son développement socio-économique. Dans une *première section*, on fera un retour sur le passé, afin de mieux comprendre le sens de cette évolution. Dans une *deuxième section*, on prendra acte des nouveaux éléments qui viennent changer la conjoncture. La *troisième section* montrera qu'une trajectoire se dessine en direction d'un développement régional endogène. Enfin, dans la *quatrième section*, on indiquera que cette vision d'un développement régional endogène rejoint les finalités mêmes du système d'éducation.

1.1 Un retour éclairant sur le passé

La façon d'envisager le développement d'une société est étroitement liée à l'évolution même de cette société, aux besoins qui s'y expriment, aux problèmes auxquels elle est confrontée, aux valeurs qu'elle privilégie et aux moyens dont elle dispose. Aussi est-il important de saisir, en premier lieu, le contexte de la société québécoise du début des années 60, soit, d'un côté, les besoins ressentis par la population et, de l'autre, les valeurs dominantes exprimées. En second lieu, il importe de rappeler les objectifs poursuivis, l'approche privilégiée, les moyens mis en oeuvre et leurs conséquences sur les populations locales et régionales, au moment de la Révolution tranquille. Enfin, il est utile de jeter un bref coup d'oeil sur les résultats obtenus en regard des objectifs poursuivis et des besoins à satisfaire.

Le contexte de la société québécoise du début des années 60 avait des particularités dont il importe de se souvenir. Le Québec accusait alors des retards importants sur l'Ontario, voire sur l'ensemble du Canada, tant sur les plans culturel et social que sur le plan économique. La scolarisation et la qualification de sa population étaient faibles; les services de santé et les services sociaux étaient encore peu accessibles; le niveau d'industrialisation, bien que sérieusement amorcé, était toujours peu élevé; l'économie reposait encore largement sur le secteur primaire et l'exportation des ressources naturelles et elle était bien souvent sous le contrôle de firmes étrangères. La prise en charge du développement du Québec devenait une urgence, tant dans l'optique d'une réduction des inégalités entre les individus et les collectivités, que dans la perspective d'une entrée du Québec dans le peloton des pays industrialisés. La population demandait, alors, ni plus ni moins que l'égalité d'accès à des services de qualité dans les domaines de la formation, de la santé et des services sociaux et une plus juste répartition de l'emploi, des ressources et des richesses, tout cela en vue finalement d'une meilleure qualité de vie pour tous et chacun. C'est alors au palier gouvernemental, et en particulier au gouvernement du Québec, que la population a confié ce vaste

mandat et c'est de là qu'elle attendait, en conséquence, les réponses à ses besoins.

Précisément, pour répondre à cette demande sociale, le gouvernement de l'époque s'est doté d'*un vaste programme d'action qui recouvre ce qu'on appelle toujours la période de la Révolution tranquille*. Ce sont foncièrement des objectifs d'accessibilité et de démocratisation qui sont à la base même de cette «révolution». Le développement du Québec était alors axé sur une accessibilité des services à toute la population par l'entremise de la régionalisation, sur un accroissement de la qualité de vie dans toutes les régions, grâce à une meilleure répartition de la richesse collective entre les milieux et sur une qualité des services équivalente dans toutes les localités. La priorité était accordée à ces grands objectifs nationaux et l'approche retenue était une approche centralisée, s'exprimant dans la planification provinciale, les grandes opérations décidées au palier central, les plans d'action élaborés pour l'ensemble du Québec, les règlements et les normes uniformisés. Le développement était vu comme devant nécessairement venir d'en haut, le savoir, le pouvoir et les ressources étant, pour une grande part, concentrés au palier central.

On se rappellera, par exemple, dans le secteur de l'éducation, l'Opération 55, les négociations centralisées, les contrôles serrés des ressources humaines, matérielles et financières et les missions ministérielles de toutes sortes, y compris en matière pédagogique. Dans le secteur de la santé et des services sociaux, on a assisté à des opérations semblables, avec la mise en place des conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS), des départements de santé communautaire (DSC) et des centres locaux de services communautaires (CLSC). Les ministères concernés se sont donné des bureaux en régions, ayant principalement comme mandat de voir à l'application des directives du palier central et ne possédant pas de pouvoir réel de décision. C'était alors la période dite du développement centralisé, avec déconcentration de l'appareil administratif dans les régions. L'État dirigeait centralement le développement et décidait des actions à mener, des ressources à consentir, des règles du jeu à imposer et des échéanciers à respecter.

Les grands projets ont alors pris la forme, par exemple, de la création de la Caisse de dépôt et de placement, de la nationalisation de l'électricité, du développement du réseau routier et de la mise en place d'infrastructures dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Les budgets et le personnel de l'État connurent une croissance accélérée, au point où l'État devenait même le principal employeur. La consultation de la population prenait davantage l'allure d'une information partagée et la participation consistait, pour une bonne part, à mettre en oeuvre les décisions prises centralement. Au nom de la justice et de l'équité, on a privilégié l'uniformité des normes, des règlements et des procédures. L'appareil administratif a pris de l'ampleur. Aux lois, se sont alors ajoutés des règlements, puis des directives, puis des règles de gestion, puis des instructions.

Parallèlement à cette action gouvernementale centralisée, des groupes de citoyens tentaient de prendre en main leur situation, identifiant leurs besoins, prenant certaines initiatives et mettant en oeuvre divers projets. Il s'agissait, par exemple, d'échevins ou de commissaires d'écoles, de groupes de paroissiens, de chômeurs, d'assistés sociaux, de locataires, de femmes, d'étu-

dians, d'agriculteurs ou de pêcheurs, qui devaient, bien souvent, lutter contre l'État lui-même, pour mener à terme leurs projets. Des personnes et des groupes ont ainsi consacré des énergies énormes à mener des actions d'éducation populaire et d'animation communautaire, à promouvoir des projets pour les plus défavorisés, souvent sans le secours de l'État et même parfois malgré certaines institutions publiques qui s'en trouvaient dérangées, voire remises en question. Leurs projets n'étaient pas dans les planifications nationales. Ces groupes — on peut penser à l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), à des syndicats et au mouvement coopératif — ont lutté, à l'encontre de l'approche dominante, pour donner aux populations locales et régionales plus de pouvoir sur leur vie et leur avenir.

Cette centralisation a donné *des résultats significatifs, sans toutefois atteindre tous les objectifs visés*. Elle a été privilégiée, faut-il le rappeler, en raison de l'importance du rattrapage à faire, du rythme accéléré des changements à réaliser, de la nécessité d'infrastructures adéquates et d'une répartition équitable des ressources. Certes, elle n'avait pas pour assise la participation active des milieux, avec leurs caractéristiques et leurs ressources, mais elle a permis des progrès collectifs importants — entre autres, dans le secteur de l'éducation, des affaires sociales ou de l'énergie — et elle a même contribué à réduire certaines disparités entre les régions.

Par contre, force est de constater qu'il y a toujours aujourd'hui, malgré ces efforts gouvernementaux centralisés, des disparités importantes entre les régions, entre des localités d'une même région, voire entre des quartiers d'une même ville. La centralisation n'a pas donné tous les résultats escomptés dans le progrès éducatif et culturel, la répartition de la richesse collective et le développement socio-économique. Des disparités demeurent, par exemple, dans le domaine de la main-d'oeuvre et de l'emploi, et des écarts importants persistent entre les milieux, dans les domaines de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la finance et de l'industrie de pointe. Des régions voient aussi leurs ressources premières et leurs ressources humaines qualifiées se diriger vers les grands centres — c'est parfois leurs épargnes et leurs impôts qui servent au développement des autres¹ —, avec les conséquences démographiques et socio-économiques que cela entraîne.

La vision centralisée a aussi conduit — c'est ce qu'on appelle des «effets pervers» — à «déresponsabiliser» des milieux, à freiner des initiatives locales, à décourager des personnes et des groupes engagés dans le développement de leur milieu. Elle a aussi encouragé une mentalité selon laquelle la solution des problèmes doit venir de l'État ou de l'extérieur. Elle a cultivé, bien souvent, une certaine passivité et une mentalité d'exécutant.

Ce trop bref retour sur le passé montre que, dans la problématique adoptée au Québec au début des années 60, l'approche du développement centralisé a été nettement privilégiée. Elle a donné des résultats qu'on ne peut nier, bien qu'en deçà des objectifs visés, et elle a eu des conséquences imprévues. Mais, aujourd'hui, une conjoncture relativement nouvelle appelle de nouveaux modes d'intervention.

1. Conseil des affaires sociales et de la famille, *Mémoire à la Commission d'étude sur les municipalités*, Québec, mai 1986, pp. 11-15.

1.2 Des éléments nouveaux de conjoncture

Le contexte de la société d'aujourd'hui est assez différent de celui qui prévalait au début des années 60. Des éléments nouveaux sont apparus, qui ont modifié la conjoncture. D'abord, la population a changé dans certaines de ses caractéristiques et de ses attentes. De même, les priorités de la société actuelle ont elles aussi changé, avec la mondialisation de l'économie et de l'information et avec l'apport des technologies nouvelles. Enfin, la récession économique a modifié le profil des ressources disponibles.

D'abord, la population. En effet, la population du Québec et de chacune des régions est globalement plus instruite, mieux formée et davantage informée. Les leaders locaux sont en général plus compétents et plus expérimentés. Ils ont appris à développer leur sens critique, à analyser les politiques gouvernementales et à en évaluer les résultats pour leurs collectivités. De plus en plus de milieux ont développé le désir de se prendre en charge et de trouver eux-mêmes les moyens de répondre à leurs besoins et d'assurer leur développement. Ils sont devenus plus aptes à faire l'étude de leur situation, à identifier leurs besoins, à se donner des objectifs et des plans d'action, à choisir des moyens, à trouver les ressources, à réaliser des projets et à évaluer les résultats. Malgré l'exode de trop de leurs ressources humaines, les milieux et les régions peuvent toujours compter sur des personnes davantage formées, plus expérimentées et mieux outillées, capables d'assurer les prises en charge nécessaires et qui ne se satisfont plus du rôle de pur exécutant de politiques venant d'ailleurs ou de programmes pensés pour eux par d'autres.

On peut également observer que les populations des régions sont davantage sensibles au respect de leurs caractéristiques propres, aux disparités qui existent entre les divers milieux, à l'accessibilité et à la qualité des services et qu'elles souhaitent de plus en plus être parties prenantes aux décisions qui les concernent. Lors de consultations menées par le Conseil, il est ressorti à l'évidence que les populations des régions sont maintenant réellement préoccupées par le manque d'emploi, par l'exode des cerveaux et par l'exportation des ressources naturelles. Des mouvements populaires se sont mis en place, ici et là, pour revitaliser un quartier, une localité ou une région, pour prévenir l'exode de la population, pour exploiter les ressources du milieu et pour créer une véritable dynamique socio-économique et une authentique qualité de vie dans la communauté d'appartenance. Ces mouvements ne sont pas tous récents — rappelons-nous les Opérations-dignité dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie —, mais on peut observer qu'ils sont aujourd'hui plus nombreux et plus vigoureux. La population a donc quelque peu changé, les mentalités ont aussi évolué et de plus en plus de personnes et de groupes cherchent maintenant à développer leur milieu pour en faire un espace de vie prospère et attrayant. Les sommets régionaux en sont actuellement une manifestation exemplaire.

Ensuite, les priorités. On peut observer que les priorités de la société ont aussi changé, pour une bonne part. Au début des années 60, les objectifs d'accessibilité et de démocratisation signifiaient essentiellement : rendre les services gouvernementaux d'éducation, de santé et de services sociaux accessibles à toute la population, indépendamment du lieu de résidence et des

revenus de chacun. La mise en place d'infrastructures appropriées répondait à ces attentes. Aujourd'hui, tout en poursuivant l'objectif de l'accessibilité des services gouvernementaux, on demande une adaptation de ces services aux caractéristiques des milieux et on assiste à un élargissement du concept de démocratisation, qui suppose désormais une plus large participation des citoyens aux prises de décision et une décentralisation effective de certains pouvoirs et de certains moyens.

Il faut constater que cette évolution des mentalités sur le plan politique s'accompagne d'une montée des préoccupations économiques telles que la création d'emplois ou l'essor et le maintien des PME dans la collectivité locale et régionale. On se doit de souligner également des préoccupations sociales plus récentes, ayant trait au vieillissement de la population, à la protection de l'environnement, à la santé et à la sécurité au travail, aux minorités défavorisées — groupes d'immigrants, personnes handicapées, populations autochtones —. C'est donc la qualité du milieu de vie qui est recherchée, de même que la participation des citoyens à la construction de leur collectivité sur les plans économique, social et culturel.

La place du développement socio-économique dans le développement global d'une collectivité est de plus en plus importante. Les recherches du Conseil des affaires sociales — qu'on pense à «*Deux Québec dans un*²» — démontrent que là où il n'y a pas un solide tissu économique et là où la perspective de l'emploi fait problème, on assiste à une migration de la population active et à un déclin social et culturel de la collectivité ou de la région concernée. Un milieu qui offre peu d'emplois — ou qui n'offre que des emplois à faibles revenus — est déserté par sa population scolarisée et n'est attirant ni pour les diplômés des collèges ni pour ceux des universités ni pour les chercheurs des autres régions. Les personnes qui restent dans le milieu sont alors plus âgées ou moins qualifiées et le milieu devient de moins en moins propice à l'implantation d'entreprises, en particulier d'entreprises où la technologie occupe une large place. Pour assurer leur développement intégral, les milieux constatent qu'ils doivent nécessairement développer l'emploi. Or, les statistiques les plus récentes montrent que ce sont les petites entreprises — vingt employés et moins — qui sont largement responsables de la croissance de l'emploi. On a donc pris conscience que c'est par la création, le maintien et le développement de petites entreprises qu'on peut assurer son développement économique et, de manière inséparable, son développement social et culturel.

Ces dernières années, le développement économique a pris une importance croissante en raison des fermetures d'entreprises et des pertes d'emploi liées à la récession, en raison aussi des changements technologiques et de la mondialisation des échanges commerciaux. Plusieurs régions, en effet, ont été durement touchées par la récession économique. Le développement économique est alors devenu une préoccupation de premier plan et il a suscité des dynamismes et des concertations inédits dans les milieux locaux. Les changements technologiques et la mondialisation des rapports commerciaux ont forcé les populations à s'interroger sur le développement économique

2. Conseil des affaires sociales, *Deux Québec dans un*, Boucherville, Québec, Gaëtan Morin — Gouvernement du Québec, 1989, 124 p.

des collectivités, à chercher les moyens de faire face à une concurrence croissante, à utiliser au maximum les ressources disponibles et, en particulier, les ressources humaines.

La mondialisation de l'économie et de l'information oblige le Québec à renforcer sa position concurrentielle et à développer des créneaux d'excellence dans plusieurs domaines. Chaque région a des forces à faire valoir et des ressources à exploiter. On prend maintenant conscience que concentrer le développement du Québec dans quelques régions — tout spécialement, dans la région métropolitaine — crée une dépendance et un appauvrissement des autres régions, oblige les régions plus développées à supporter les autres, entraîne une sous-utilisation des forces et des ressources de l'ensemble des régions et, finalement, une utilisation insuffisante des ressources humaines. Une chaîne, dit-on, a la force de son maillon le plus faible. Au moment même où l'on constate que c'est l'essor et le maintien des PME qui créent l'emploi et qui contribuent au développement, on admet que c'est par le développement de chaque région, particulièrement par la création de PME dans chaque région, qu'on parviendra à être concurrentiel face aux marchés mondiaux.

Enfin, les ressources. Tous ces changements dans le contexte social et économique, le Québec doit y faire face avec des ressources financières limitées, cela va de soi. L'État n'a plus les ressources pour prendre charge de tous les aspects du développement et pour mener de front plusieurs grands projets; il peut à peine accroître les budgets de développement pour suivre les hausses du taux d'inflation. Ainsi, depuis la récession, on assiste dans presque toutes les missions gouvernementales à des restrictions et à des rationalisations budgétaires. L'État, ne pouvant plus suffire à financer à lui seul l'ensemble des projets de développement, se cherche des partenaires du côté du secteur privé ou encore du côté des populations locales et régionales. Ici comme ailleurs, semble-t-il, quand les ressources sont rares, on est plus pressé de décentraliser et de confier aux instances locales la responsabilité de faire des choix, de prioriser des projets et de les mener à terme.

Tous ces éléments nouveaux de conjoncture convergent vers une affirmation mieux assurée du développement régional endogène. Ils signalent aussi l'importance grandissante des ressources humaines: car ce sont les hommes et les femmes de toutes les régions qui, par leur compétence, leur expérience et leur engagement, pourront relever les défis que le contexte nouveau pose au développement du Québec.

1.3 Une trajectoire qui se dessine: le développement régional endogène

Une lecture attentive à la fois de l'évolution du Québec depuis la Révolution tranquille et des éléments nouveaux de la conjoncture laisse entrevoir une trajectoire importante pour l'avenir du développement du Québec: celle du développement régional endogène. D'abord, il faut prendre acte des signes annonciateurs de cette tendance. Par la suite, il importe de préciser ce qu'il faut entendre par «développement régional endogène». Enfin, on indique ce qu'un tel développement suppose comme conditions de sa réalisation.

À partir de ses consultations et de ses analyses, le Conseil en arrive à reconnaître *certaines signes annonciateurs d'une trajectoire*: celle du développement régional endogène. Ces signes sont même suffisamment importants et nombreux pour qu'on puisse y déceler une tendance d'avenir. Parmi ces signes, on peut retenir, tout au moins: la montée des dynamismes locaux, certains défis qui se posent à la société actuelle et des énoncés d'intentions gouvernementales.

Depuis de nombreuses années, en effet, divers groupes ont choisi de prendre l'initiative du développement de leurs collectivités. Parmi eux, on retrouve des comités de citoyens, des groupes sociaux, des associations professionnelles, des syndicats, des coopératives, des mouvements visant la promotion des femmes, des agriculteurs, des pêcheurs, des ouvriers, des autochtones ou des immigrants, des organisations locales ou régionales de promotion industrielle, commerciale ou touristique. Un tel dynamisme local est présent et se manifeste, à des degrés divers, dans toutes les régions. On peut observer que, depuis quelques années, ces dynamismes ont acquis de la force, sont plus visibles et plus nombreux. Ils s'organisent, se concertent et s'engagent aussi dans des actions communes visant à solutionner les problèmes de leurs collectivités. La préparation, la réalisation et le suivi des sommets socio-économiques régionaux, par exemple, mettent ainsi en relief qu'un grand nombre d'organismes locaux sont prêts à s'engager et qu'ils ont les capacités d'analyser leur situation, de déterminer leurs besoins, d'établir des priorités d'action et de se concerter en vue de favoriser le développement de leur région. L'action menée à la fois par les municipalités régionales de comté, les organismes régionaux de concertation et de développement et les commissariats industriels a elle-même encouragé l'éclosion des dynamismes locaux et appuyé des démarches régionales de concertation.

La population des régions est de plus en plus convaincue qu'elle se doit de prendre des initiatives, de maximiser l'utilisation de toutes les ressources du territoire et de prendre en charge son propre développement. On a pris conscience que le développement se fera principalement par les gens du milieu et que les initiatives et les décisions ne peuvent ni ne doivent finalement venir d'ailleurs. Ce changement de mentalité, qui débouche sur une attitude plus constructive des intervenants des régions, est en voie de faire disparaître l'attitude attentiste, la résignation et la passivité des populations concernées. Cette montée des dynamismes locaux est elle-même génératrice de leaderships locaux, de projets plus adaptés à la réalité et, finalement, d'autonomie et de créativité. Dans ce contexte, les gouvernements commencent déjà à se percevoir comme des facilitateurs du développement local.

Même s'il faut bien constater que la montée des dynamismes locaux n'est pas uniforme dans tous les milieux et dans toutes les régions, qu'elle prend diverses formes et se fait à des rythmes différents, une trajectoire se dessine pourtant avec évidence et le mouvement prend même, ici ou là, plus d'ampleur. Ce mouvement, il est vrai, rencontre sur son chemin des obstacles et des résistances, tant dans les milieux — intérêts particuliers s'opposant à l'intérêt commun, difficulté de concertation, rivalité entre organismes, divergence sur les priorités — que de la part des institutions publiques, des instances régionales des ministères et des gouvernements eux-mêmes, qui n'ont pas encore modifié à cet égard leur mentalité et leur mode de fonc-

tionnement. Croissance difficile d'un mouvement, certes, mais croissance irréversible, semble-t-il.

Autre signe avant-coureur de cette tendance, les défis importants du développement : la qualité de vie de tous les citoyens et la croissance de la richesse collective. Le défi d'assurer à chaque citoyen une qualité de vie, quels que soient son statut social et l'endroit où il vit, comporte de nombreux aspects. Parmi ceux-ci, on peut noter l'accessibilité de services de qualité, que ce soit, par exemple, en éducation, en santé, en habitation, en transport ou en information. Un autre aspect fondamental de cette qualité de vie rejoint la possibilité pour chacun d'utiliser au maximum ses compétences, en assurant son développement personnel et celui de sa collectivité. Chacun espère, de fait, exercer un certain pouvoir sur son avenir et sur celui de son milieu, à la fois comme personne, comme membre d'une famille, comme travailleur ou comme citoyen. La qualité de vie réside aussi dans la qualité de l'environnement, dans la santé et la sécurité au travail, dans un milieu dynamique et attrayant. Des quartiers, des localités et des personnes vivent des problèmes de taille en regard de cette qualité de vie, et ce, dans le contexte pourtant d'une société riche et démocratique. Certes, même dans un contexte de ressources restreintes, l'État peut vouloir prendre en charge la solution de ces problèmes. Mais il risque toujours de cultiver une situation de dépendance, de passivité et d'attentisme qui peut contribuer à nier le potentiel des personnes et des groupes, leurs capacités de se prendre en charge et de trouver eux-mêmes les réponses adaptées à leurs besoins sociaux, économiques et culturels.

Le défi de la qualité de vie consiste également à s'assurer que chaque citoyen participe, avec ses compétences propres, au développement de la collectivité. La population active de quelques grandes villes ou de quelques régions ne peut, à elle seule, supporter les coûts de l'assistance sociale, du chômage, du vieillissement de la population et du sous-développement de certaines localités ou régions. La qualité de vie passe aussi par la meilleure utilisation possible de toutes les ressources humaines, de leurs capacités, leur potentiel de créativité et leur engagement dans le développement de leur milieu.

Étroitement lié au défi de la qualité de vie, le second défi porte sur le maintien et même la croissance de la richesse collective. La mondialisation de l'économie et de l'information de même que l'émergence constante de nouvelles technologies situent le Québec dans un univers de concurrence internationale où il lui devient plus difficile de maintenir et d'accroître le niveau de vie des citoyens. Tant sur son marché intérieur que sur les marchés internationaux, le Québec doit pouvoir produire des biens et des services de meilleure qualité et à meilleur prix que les États-Unis, les pays d'Europe ou les pays d'Asie.

Pour relever ce défi lié à la richesse collective, le Québec a besoin de toutes ses ressources humaines, appelées à être à la fine pointe des technologies et à faire preuve à la fois d'ardeur au travail, de compétence, de créativité et de responsabilité. Il devra exploiter ses avantages comparatifs, en particulier ses ressources naturelles, son énergie et le savoir-faire qu'il a pu développer. On peut penser que les régions et les localités qui ont déjà des difficultés à concurrencer les autres régions ou localités seront davantage

touchées par la mondialisation des rapports commerciaux, car les marchés internes, d'une part, seront envahis par les entreprises étrangères et les marchés externes et, d'autre part, seront inaccessibles aux entreprises peu performantes et peu novatrices. Pour assurer et accroître sa richesse collective, le Québec est donc «condamné à l'excellence».

Permettre à chaque personne de contribuer à relever ce défi, utiliser au maximum les ressources naturelles, accroître la compétence des travailleurs et garantir leur perfectionnement, tout cela requiert qu'on se tourne vers les collectivités locales et régionales. C'est là que se forment les gens, se trouvent les ressources naturelles, naissent et se développent les PME. Tout cela exige de rendre chaque milieu créatif, dynamique et attrayant. Déjà, plusieurs milieux ont commencé à prendre conscience de leurs avantages comparatifs, à identifier leurs pistes privilégiées de développement, à promouvoir l'entrepreneuriat, à créer et à soutenir les PME, à explorer les marchés extérieurs, à développer leurs ressources humaines, à effectuer des activités de recherche et de développement, à mettre en place des sociétés à capital de risque, à soutenir l'intégration de tous au marché du travail. Les régions et les localités prennent de plus en plus l'initiative de passer à l'action.

Autre signe: les gouvernements eux-mêmes, après avoir longtemps résisté aux groupes qui croyaient que le développement intégral d'un milieu local ou régional ne pouvait se faire qu'à partir de ce milieu et par des personnes de ce milieu engagées consciemment et volontairement dans des actions de développement, en arrivent aujourd'hui à considérer le développement régional endogène comme une voie intéressante. Ils trouvent même pertinent de confier des responsabilités aux régions et aux localités, de leur accorder un certain pouvoir et de leur promettre de soutenir, selon les ressources disponibles, des projets de développement. On doit cependant constater que c'est souvent en prenant conscience des impasses où ils se sont eux-mêmes placés, que les gouvernements acceptent finalement de ne plus imposer la direction du développement, de réduire l'uniformité de leurs planifications et de laisser plus de place aux organisations sociocommunitaires et économiques des milieux. Ces intentions gouvernementales sont devenues officielles³ dans des politiques et des discours et elles indiquent, elles aussi, la trajectoire qui se dessine. Elles n'ont toutefois pas encore modifié fondamentalement la machine administrative et elles n'ont pas encore réussi à changer en profondeur la mentalité centralisatrice derrière de nombreux programmes, normes, critères ou processus uniformisés. Le mouvement est enclenché, cependant, et il reste à transposer sérieusement l'intention dans la réalité. Déjà, il est possible d'identifier des gestes significatifs qui confirment ces intentions: par exemple, le programme d'aide au développement des collectivités, l'action de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), les conférences socio-économiques régionales, le forum sur l'emploi.

On constate donc qu'une nouvelle approche du développement de la société se fait jour: c'est celle du *développement régional endogène*. Il s'agit essentiellement d'une volonté des milieux locaux et régionaux d'assumer la res-

3. Gouvernement du Canada, Gouvernement du Québec, *Entente Canada-Québec, Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec*, Ottawa, Québec, 1988, 60 pages. Gouvernement du Québec, *À l'heure de l'entreprise régionale*, Québec, 1988, p. 13.

ponsabilité de leur développement, à partir de l'exploitation maximale de leurs ressources, sans négliger, pour autant, l'appui du pouvoir central.

C'est bien du développement intégral d'un milieu qu'on parle ici, car on peut difficilement dresser des cloisons entre les divers types de développement. Un milieu développé est un milieu de vie dynamique et attrayant, tant sur les plans économique et social que culturel. C'est un milieu politiquement actif, où les citoyens et les organismes participent à la chose publique, suivent l'évolution de leur milieu et sont engagés face à son avenir. Une région, une localité ou un quartier développé est un milieu où l'imagination, la créativité et le goût d'entreprendre sont valorisés, où la prise en charge personnelle et collective est encouragée et où le sentiment d'appartenance et la solidarité sont présents. C'est un milieu où l'on observe une vitalité particulière dans tous les domaines de la vie collective et où s'harmonisent les objectifs ayant trait au niveau de vie et ceux qui concernent la qualité de vie.

Les milieux sont cependant de plus en plus sensibles au fait que le développement d'une région ne produit ni les résultats escomptés ni des résultats durables, s'il ne peut sérieusement s'appuyer sur le développement socio-économique. En effet, sans une base économique solide, tout le milieu finit par se dégrader et subir à la fois une décroissance démographique et une réduction de la qualité de vie. C'est donc particulièrement le développement socio-économique endogène — le développement du milieu par le milieu — qui semble être, à ce moment-ci, le plus apte à réduire les disparités et à produire des résultats durables. La population des régions, des localités ou des quartiers est de plus en plus consciente que c'est par la prise en charge du développement économique de la collectivité qu'elle peut réduire les disparités et qu'il appartient à ces diverses collectivités, avec leurs ressources naturelles et humaines, d'assumer le développement en créant, en maintenant ou en développant des emplois. Dans ce contexte, il n'est pas inutile de rappeler que les dernières années ont démontré que ce ne sont pas les grandes entreprises qui créent actuellement les emplois; ce sont les petites entreprises — moins de 20 employés — et ce sont elles, également, qui sont les plus sensibles aux besoins sociaux de leur collectivité d'appartenance.

L'importance que prend le développement socio-économique des régions provient aussi de l'intensification de la concurrence. Les réductions d'effectifs dans les grandes entreprises et les services publics et peut-être, surtout, la libéralisation des échanges commerciaux et la mondialisation de l'information et de la technologie ont parfois porté de durs coups à l'économie de certaines régions, de certaines localités ou de certains quartiers. À titre d'illustrations, rappelons les cas de Schefferville, de Thetford Mines, de l'Est de Montréal. Les régions et les milieux qui avaient des difficultés dans une économie et un marché traditionnels deviennent encore plus fragiles dans un contexte de vive concurrence. C'est ce qui fait croire à plusieurs que la revitalisation d'une collectivité locale ou régionale passe de plus en plus par le développement de l'emploi dans de petites entreprises. C'est par là que la population de cette région ou de cette localité contrôlerait davantage l'ensemble de son développement et serait moins dépendante des grandes firmes ou des gouvernements.

En Beauce, en Mauricie, dans les Bois-Francs, dans la Matapédia, en Abitibi ou dans l'Outaouais, on observe une nouvelle dynamique socio-économique issue des milieux locaux et régionaux : ici et là, des entreprises de petites localités se révèlent capables de faire face à une forte concurrence et même de pénétrer les marchés extérieurs. On assiste ainsi, dans divers milieux, à une prise en charge par la collectivité de son développement socio-économique comme moyen d'assurer finalement son développement intégral. Au total, l'un des moyens importants, pour le Québec, de faire face à la mondialisation des échanges commerciaux réside dans le développement maximal de chacune des régions et dans la contribution originale et responsable de chacune d'elles à son développement global. En ce sens, des régions fortes sont la garantie d'un Québec fort.

En somme, parler de développement régional endogène, c'est véhiculer trois notions importantes. D'abord, la notion de développement, qui implique des effets durables et touche l'ensemble de la vie d'une collectivité : les domaines économique, social, culturel, environnemental et politique. Le développement, certes, est ici à base économique, mais il rejoint tous les aspects de la vie d'une collectivité, qui sont effectivement interreliés. Ensuite, il importe de le rappeler, la région dont il s'agit ici ne recoupe pas uniquement le concept de région administrative; elle évoque plutôt un milieu géographique donné, dans lequel des gens ont développé un sentiment d'appartenance et de solidarité. Ce sera donc tantôt un quartier d'une ville, tantôt une localité, tantôt quelques localités regroupées, tantôt une zone particulière d'une région administrative, tantôt la région administrative elle-même. L'aspect endogène, enfin, est particulièrement important, car il signifie que les initiatives, les décisions et les projets originent du milieu local ou régional et non des gouvernements centraux ou d'agents extérieurs au milieu. C'est une autre façon de parler du développement du milieu par le milieu.

Pour se réaliser, *le développement régional endogène suppose certaines conditions*. En premier lieu, il ne peut se réaliser que s'il y a décentralisation effective de certains pouvoirs et de certains moyens de développement. Le choix de société qui consiste à privilégier l'approche du développement régional endogène, et donc de confier aux milieux locaux et régionaux la responsabilité de leur développement, ne peut se faire si l'ensemble des pouvoirs et des moyens demeurent centralisés. Sans nier l'importance de sa vision globale du développement et la nécessité d'une certaine coordination nationale à partir de grandes priorités, l'État qui accepte cette approche doit aussi envisager un développement fondé sur des initiatives locales, des décisions et des priorités établies par les milieux. Certes, les démarches pourront être plus longues et des détours pourront s'avérer nécessaires, mais il y va du respect des caractéristiques des régions et de leurs populations, de leur situation et de leur rythme d'évolution.

Une vision du développement régional endogène suppose donc que les intervenants locaux aient de véritables pouvoirs de décision en regard de leur avenir et qu'ils disposent des marges de manoeuvre et des ressources leur permettant de réaliser leurs projets de développement. L'appareil administratif gouvernemental hérite d'une longue tradition de centralisation et de cloisonnement entre les ministères, dans laquelle les intervenants locaux et

régionaux étaient perçus comme de purs exécutants des politiques élaborées par le pouvoir central. Pour sa part, l'approche du développement régional endogène exige, outre la responsabilisation, une ouverture des règles, des normes et des critères aux caractéristiques et aux différences de chaque milieu. Dans cette optique, aussi, les contrôles a priori doivent être remplacés par des contrôles a posteriori.

En second lieu, le développement régional endogène repose sur une philosophie qui reconnaît que ce sont les personnes et les groupes de chaque milieu, avec leurs dynamiques propres, qui sont les mieux habilités à réaliser le développement du milieu. Une telle philosophie exige qu'on passe d'une mentalité d'État providence et d'exécutant à un esprit de responsabilisation et de prise en charge du milieu par le milieu. C'est là une démarche longue et difficile, mais pourtant déjà bien engagée. Pour autant, les tentations de centralisation ne sont pas mortes: il faut donc les avoir à l'œil, car l'effort doit porter sur l'encouragement à donner aux dynamismes naissants, dans une vision de décentralisation.

Cette approche est également une démarche d'éducation économique, sociale, culturelle et politique. Elle sera parfois dérangement, voire hostile à certains administrateurs et à certains élus, et la tentation pourra être grande de la réprimer. En effet, donner des pouvoirs à la base, aux collectivités locales et régionales, constitue un tournant majeur dans la philosophie du développement de notre société, philosophie qui cherche à maximiser l'utilisation de toutes les ressources humaines et à susciter la responsabilité et l'engagement des citoyens dans le développement de leur collectivité.

Enfin, en troisième lieu, pour se réaliser, le développement régional endogène exige la concertation des partenaires, accompagnée d'un appui gouvernemental non équivoque. Aucun organisme ne peut assumer seul la responsabilité du développement régional. En effet, c'est par la participation et la mise en commun de toutes les ressources qu'il est possible de se donner des objectifs et de mener des actions visant le développement de l'ensemble de la collectivité. La concertation entre les intervenants d'un milieu n'est cependant pas chose facile. La préparation des sommets économiques régionaux montre pourtant, à l'évidence, que la chose est possible et profitable pour une région, qu'elle permet de mettre en oeuvre des projets et de donner un élan nouveau aux dynamiques locales. Cette concertation des partenaires, toutefois, demeure toujours fragile; elle doit être orientée vers l'action et chacun doit pouvoir y trouver, en plus de l'intérêt commun, son intérêt particulier.

Les gouvernements de Québec et d'Ottawa doivent aussi soutenir les actions de développement régional endogène et traduire dans des gestes concrets leurs récents énoncés d'intentions. Cet appui peut prendre différentes formes, mais il est nécessaire qu'il soit en accord avec les caractéristiques et le degré d'évolution de chaque milieu. Il s'agira tantôt de contribuer à la sensibilisation du milieu ou de fournir l'aide technique à l'analyse de la situation et à l'exploration des pistes de développement. Ce pourra être, également, de faciliter la mise en place et le fonctionnement des mécanismes de concertation. Ce sera le plus souvent, cependant, par un soutien technique et financier, permettant la réalisation de projets retenus par le milieu. Le

développement régional endogène ne doit pas être l'occasion pour les gouvernements de se départir de leurs responsabilités et de réduire les ressources investies dans des projets. C'est plutôt, pour eux, l'occasion de s'associer aux initiatives locales et régionales et d'aider les milieux à se développer. Les régions et les localités les moins développées sont celles qui ont le plus besoin de ressources et qui, malgré des dynamismes locaux évidents, ne pourront améliorer leur situation sans une aide gouvernementale appropriée.

Le développement régional endogène repose donc sur la conviction que chaque région a sa problématique, ses caractéristiques et ses ressources propres. Dans le soutien qu'il apporte, le gouvernement doit tenir compte de ces réalités et moduler ses programmes d'aide selon les spécificités des milieux. Des règles, des critères et des normes uniformes risquent de ne pas convenir à des milieux diversifiés, ayant des caractéristiques particulières. Soutenir le développement régional endogène suppose, de fait, beaucoup de souplesse et exige la capacité de s'adapter aux problématiques et aux dynamiques propres à chaque milieu.

1.4 Un développement qui rejoint les finalités de l'Éducation

La nature et les caractéristiques du développement régional endogène font ressortir que *le développement d'une collectivité dépend principalement des personnes et des groupes qui la composent*. Assurément, c'est par leur compétence et leur expertise que les personnes contribuent au développement de leur milieu. C'est aussi par leur sens critique, leur créativité et leur goût de relever des défis et de s'engager qu'ils sont, chacun à sa manière, des moteurs du développement régional endogène. C'est aussi par leur ouverture aux idées novatrices, aux efforts des autres cultures et aux nouvelles technologies que les personnes et les groupes du milieu local ou régional peuvent affronter la concurrence. C'est, enfin, par le souci du développement personnel et collectif, par le sentiment d'appartenance et par l'aptitude à la solidarité que les personnes et les groupes d'un milieu en arrivent à se prendre en charge et à assurer l'avenir de leur collectivité.

Dans le contexte de la société québécoise du début des années 90, le développement régional endogène apparaît comme une voie d'avenir, car il s'appuie sur les forces vives de la collectivité et sur leur capacité de prendre en charge leur devenir. C'est, pour une bonne part, une voie nouvelle qui ne nie en rien la nécessité d'établir des priorités nationales. Mais, le moment semble opportun de privilégier le développement régional endogène, précisément au nom du développement de chaque personne et de l'ensemble de la société.

C'est en ce sens que *le développement régional endogène rejoint les finalités mêmes de l'Éducation*. L'Éducation vise, faut-il le rappeler, le développement intégral des hommes et des femmes d'une société et cherche à les rendre capables de se prendre en charge et de contribuer au développement de leur collectivité. C'est dans cette perspective que, de tout temps, l'Éducation s'est efforcée d'accroître la compétence des personnes, de développer leur autonomie, leur sens critique, leur créativité et leur capacité de se prendre en charge et d'assumer, de façon éclairée, leurs fonctions de citoyen et de travailleur et leurs responsabilités sociales et économiques. L'éduca-

tion civique, sociale et économique fait partie des visées de développement intégral des personnes. Elle est aussi l'un des objectifs majeurs de ce qu'on appelle l'éducation populaire et l'animation communautaire. Ces grandes visées éducatives, assumées au cours des années à des degrés et avec des accents divers, coïncident aujourd'hui avec les caractéristiques du développement régional endogène, dont la base essentielle est le développement de la ressource humaine d'une collectivité.

*
* *

Privilégier aujourd'hui l'approche du développement régional endogène peut contribuer efficacement à réduire les disparités entre les milieux et à accroître la qualité de vie de l'ensemble des citoyens. L'évolution de la société et certains éléments de la conjoncture présente militent en faveur de cette philosophie du développement, qui part de la base et qui prône la prise en charge d'un milieu par les personnes et les groupes de ce milieu. De nombreux signes montrent déjà qu'il s'agit, à tout le moins, d'une tendance émergente, qui modifiera nos traditions et nos pratiques et nous incitera à accorder la priorité au développement de toutes les ressources humaines de toutes les collectivités. Une telle tendance rejoint les finalités de l'Éducation, comme on pourra le constater au chapitre suivant.

Conscient d'une évolution de la société qui s'ouvre sur le développement régional, le Conseil :

1. **souligne qu'il est *pertinent de miser sur le dynamisme local et régional, afin d'assurer le développement intégral du Québec, de renforcer sa capacité concurrentielle et de poursuivre la réduction des disparités entre les collectivités;***
2. **rappelle que, *dans la visée du développement intégral des collectivités, le développement économique constitue un indispensable levier du développement social et du développement culturel de toute collectivité.***

CHAPITRE 2

L'ÉDUCATION, AGENT DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le système d'éducation — ministères et établissements concernés — a cherché, plus particulièrement au cours des vingt-cinq dernières années, à adapter ses interventions éducatives au contexte d'une société en évolution. C'est ainsi que, d'une certaine manière et jusqu'à un certain point, il s'est aujourd'hui mis à l'heure des dynamiques locales et régionales, tant par l'entremise de quelques dispositifs de système, que par des interventions intégrées aux activités éducatives des établissements ou par la mise en oeuvre de projets plus spécifiques. On comprend de plus en plus qu'il y a là, et pour le système d'éducation dans son ensemble et pour les établissements en particulier, des défis importants qu'il est possible de relever.

Le présent chapitre comporte deux sections. La *première* trace un portrait de la contribution actuelle du système d'éducation au développement des collectivités locales et régionales. La *deuxième* analyse cette contribution, en dégagant la valeur et les limites des pratiques actuelles en ce domaine.

2.1 Une contribution à deux paliers

La contribution de l'Éducation au développement régional se situe à deux niveaux. D'abord, par ses dispositifs, le système est déjà à maints égards ouvert à un engagement significatif dans le développement des collectivités locales et régionales. Mais, c'est aussi au sein même des établissements des divers ordres d'enseignement qu'on peut retracer un tel engagement, tant par l'intermédiaire d'interventions intégrées aux activités éducatives normales, que par l'entremise de projets spécifiques visant le développement régional.

2.1.1 Des dispositifs de système

Il y a effectivement des dispositifs de système qui peuvent contribuer au développement socio-économique régional. Certes, ils le favorisent à des degrés divers. Mais on peut évoquer, tout au moins, les trois types de dispositifs suivants.

En premier lieu, *la présence même des organismes d'éducation dans toutes les régions*, avec son indéniable impact socio-économique, constitue, en quelque sorte, un premier dispositif de système. Avec les ressources humaines, matérielles et financières dont ils disposent, commission scolaire, cégep et université sont, de manière directe et indirecte, des agents de développement socio-économique local et régional. La répartition des commissions scolaires, des cégeps et des universités sur l'ensemble du territoire est, en soi, un facteur non négligeable du développement des localités et des régions.

Il y a même plus : nombre d'organismes d'éducation se sont donné des centres ou des sous-centres, afin de mieux s'intégrer aux collectivités locales. C'est aussi un fait notoire que le réseau de l'Université du Québec, avec ses constituantes en régions, et certains cégeps, avec leurs centres spécialisés, exercent une influence marquante sur le développement des régions. Au sein du conseil des commissaires ou du conseil d'administration des cégeps et

des universités, des représentants issus du milieu local et régional contribuent à un enracinement significatif. En fait, ce sont des personnes du milieu qui, pour une part importante, décident des objectifs concrets que poursuivront ces organismes.

En second lieu, il faut le signaler — bien que de l'avis de plusieurs la chose pourrait encore s'améliorer grandement —, *les organismes locaux et régionaux peuvent exercer une certaine influence sur les politiques nationales*. Ils peuvent le faire, tantôt sous le mode de la consultation menée par le pouvoir central, tantôt sous celui de la participation directe à l'élaboration des politiques nationales.

C'est en ce sens que commissions scolaires et cégeps font partie du processus de répartition des spécialités et des programmes professionnels. Au primaire et au secondaire, les programmes sont aussi élaborés par des enseignants des commissions scolaires, sous le leadership du ministère de l'Éducation. Au collégial, les programmes sont élaborés par des comités de programme composés de représentants des collèges. Au palier universitaire, les programmes relèvent de l'entière responsabilité de chaque établissement. Jusqu'à un certain point, les organismes d'éducation ont aussi une influence sur les politiques de financement par l'entremise de la répartition des budgets d'immobilisation, du respect des caractéristiques locales dans les paramètres de financement ou des formules de modulation du financement selon le programme, la distance géographique ou la densité de population, par exemple.

En troisième lieu, *dans ses encadrements nationaux, le système d'éducation prévoit certaines marges de manoeuvre*, permettant une adaptation aux besoins et aux caractéristiques des collectivités locales et régionales. Le Conseil a déjà montré, ailleurs, que ces marges sont déjà suffisantes pour favoriser l'émergence de la dynamique des établissements, mais qu'elles pourraient être aussi améliorées. Signalons-en quelques-unes.

Ainsi, au palier des commissions scolaires et des cégeps, les régimes pédagogiques laissent des marges de manoeuvre qui permettent une certaine adaptation aux besoins des divers milieux. Au palier universitaire, le régime pédagogique est une décision de chaque établissement. En ce qui a trait aux programmes, au primaire et au secondaire, il y a place — de l'avis de plusieurs, cette place devrait être plus significative — en dehors des objectifs obligatoires, pour des contenus que la commission scolaire peut adapter selon ses priorités pédagogiques. La commission scolaire peut aussi élaborer des programmes qui répondent à ses besoins propres. En plus de pouvoir élaborer des programmes d'établissement, les cégeps déterminent de 10% à 25% des programmes ministériels. Chaque université, pour sa part, élabore ses propres programmes. Les conventions collectives nationales pour le primaire, le secondaire et le collégial prévoient des ententes ou des arrangements locaux, permettant des adaptations — encore trop peu nombreuses et trop peu significatives, de l'avis de plusieurs — à des situations particulières. Chaque université, pour sa part, est responsable des conditions de travail de ses employés. Les modes de financement prévoient, à tous les ordres d'enseignement et selon des degrés divers, une transférabilité budgétaire qui permet des adaptations locales. Enfin, certains programmes

nationaux visent spécifiquement l'animation et le soutien des collectivités locales : pensons, par exemple, à l'éducation populaire, à l'animation communautaire, aux services à la collectivité, à l'aide au démarrage de projets ou aux services d'accueil et de référence. Des marges de manoeuvre, même insuffisantes, existent donc dans les dispositifs du système d'éducation. Elles permettent des adaptations et favorisent une première contribution des établissements au développement socio-économique des collectivités locales et régionales.

2.1.2 La contribution des établissements

À la lumière des consultations qu'il a menées et des recherches qu'il a effectuées, le Conseil a pu constater que les établissements contribuent, à divers degrés et de différentes façons, au développement régional. C'est d'abord par une perspective et des interventions intégrées à leurs activités normales qu'ils le font. Mais, c'est aussi par leur engagement dans des projets spécifiques.

Chez certains établissements, en effet, *la préoccupation du développement socio-économique régional est intégrée aux activités normales*. Elle les imprègne à la manière d'une dimension essentielle de leur action éducative, à deux niveaux différents.

Le premier niveau est celui de l'organisme qui fait du développement socio-économique régional une orientation importante de l'ensemble de ses activités. Ainsi, dans quelques cégeps et quelques commissions scolaires, les autorités responsables ont adopté une politique de développement régional. Elles en ont fait une orientation et un engagement institutionnels fondamentaux qui conduisent ces cégeps et ces commissions scolaires à travailler, dans le respect de leur mission de formation et de développement des ressources humaines, avec d'autres partenaires socio-économiques au sein d'organismes voués à la promotion de la collectivité locale ou régionale. Dans certains cas, les autorités ont rendu disponibles des ressources financières, matérielles et humaines, au bénéfice des organismes engagés dans le développement régional.

Ces organismes situent consciemment l'ensemble de leurs activités de formation dans une optique de développement socio-économique régional. Ils envisagent leur mission de scolarisation et de qualification de la population comme une contribution au développement régional. On n'est nullement surpris, alors, de les voir offrir des programmes de formation liés aux caractéristiques et aux besoins de leur collectivité respective, resserrer les liens entre le monde de l'éducation et le monde du travail, transmettre, en même temps que les contenus de formation plus universels, des connaissances et des savoirs plus enracinés dans la région, éveiller l'esprit d'entrepreneurship au moment même où s'acquiert la formation initiale, inculquer la fierté de l'appartenance régionale.

Devant l'exode des jeunes diplômés, ces organismes se montrent soucieux de trouver les moyens de les garder en région. Ainsi, formules d'enseignement coopératif, stages en entreprises, études régionales, conférences, visites, entrevues avec des leaders de la région, semaines thématiques sur des

problématiques locales constituent autant de moyens d'imprégner la formation initiale elle-même de la perspective du développement régional.

Le second niveau est celui de l'éducation des adultes. Deux volets sont alors particulièrement importants : la scolarisation et la qualification des travailleurs, d'une part, l'éducation populaire et l'action communautaire, d'autre part. Dans les commissions scolaires, ces deux volets sont présents, en importance inégale cependant. Dans les cégeps et les universités, le premier volet est nettement prépondérant.

Les établissements du secondaire et du collégial voient tout spécialement dans la formation sur mesure en établissement un moyen privilégié de contribuer au développement régional. Ce type de formation peut répondre de façon adaptée aux besoins des travailleurs et des entreprises d'une région et permet d'ajuster les interventions éducatives à des problématiques spécifiques et enracinées. Il y a là une souplesse organisationnelle qui assure une réponse éducative appropriée aux besoins exprimés par des travailleurs ou des entreprises. On comprend donc que les établissements y voient une façon tout à fait privilégiée — plus largement, c'est même l'ensemble des interventions en éducation des adultes qui est perçu de cette façon — de participer au développement socio-économique régional.

La contribution des établissements d'enseignement collégial et universitaire prend aussi souvent la forme d'une aide technique ou d'une activité de soutien, où l'expertise et la recherche sont mises à contribution. Ainsi, par l'entremise de recherches appliquées, la diffusion de technologies nouvelles ou la mise au point de procédés de fabrication et même de produits, des collèges et des universités ont appuyé des actions de développement socio-économique régional. Ces établissements sont souvent les seuls lieux d'expertise auxquels puissent se référer des collectivités locales et régionales aux prises avec des problèmes dans le domaine des mines, de la forêt, de l'agriculture, de l'environnement ou du transport, par exemple.

L'action communautaire des établissements de l'enseignement supérieur passe souvent par les bureaux de liaison avec le milieu, que se sont donnés les universités, ou par les centres spécialisés, rattachés aux collèges. Ainsi, au palier universitaire, par exemple, des travaux de recherche ont été effectués dans les domaines des pâtes et papiers, de l'océanographie, de l'exploration des ressources naturelles ou de l'industrie touristique, par exemple. Au collégial, les centres spécialisés — dont la mission déborde, cependant, les frontières régionales — interviennent, entre autres choses, en technologie physique, en ordinaire ou dans le meuble et le bois ouvré et les pêcheries.

C'est non seulement en intégrant la perspective du développement socio-économique régional dans leurs activités normales que les établissements d'éducation peuvent contribuer de façon significative à un tel développement. Ils interviennent aussi en ce sens en s'engageant dans *des projets spécifiques directement axés sur le développement régional*. Une enquête téléphonique auprès de la presque totalité des établissements publics d'éducation a permis d'identifier au moins 92 projets spécifiquement axés sur le développement régional, répartis dans tous les ordres d'enseignement :

31, dans les commissions scolaires; 45, dans les cégeps; et 16, dans les universités¹.

L'enquête permet de constater que, dans le cadre de projets spécifiques, les interventions *des commissions scolaires*, généralement par l'entremise de leurs services d'éducation des adultes, débordent largement la seule fonction de l'enseignement. Les titres mêmes de plusieurs projets l'indiquent bien: «Partenariat à l'innovation et à l'invention», «Centre de services d'accueil pour les jeunes sans emploi», «Fonds de développement régional», «Groupe conseil auprès des jeunes entrepreneurs» ou encore «Service régional au développement des ressources humaines dans les entreprises».

Dans la plupart des projets, les commissions scolaires ont donc assumé de façon fort diversifiée leur mission éducative. Dans un même projet, l'intervention éducative pouvait, par exemple, d'abord se faire sous la forme de l'animation et de l'information de la population, se poursuivre dans des activités de formation sur mesure et se prolonger dans des activités de soutien technique ou d'appui à de nouvelles recherches.

Pour la plupart des projets, les services d'éducation des adultes ont été des initiateurs, soit seuls — dans 5 projets — soit avec un ou quelques partenaires — dans 23 projets —. Et, dans 23 projets, les services d'éducation des adultes des commissions scolaires se sont aussi assurés la collaboration d'autres commissions scolaires, cégeps ou universités. De plus, pour l'ensemble des projets, le partenariat débordait largement le milieu scolaire, impliquant la participation tantôt d'entreprises importantes de la région, de chambres de commerce, de syndicats ou d'organismes communautaires, tantôt de commissions de formation professionnelle, de centres Travail Québec ou d'autres instances municipales, provinciales ou fédérales.

Dans les collèges, l'enquête a permis de dénombrer 45 projets spécifiques de développement régional, parrainés par 26 cégeps. L'intervention des services d'éducation des adultes des cégeps était particulièrement marquante dans le cadre du programme «Création et expansion de l'entreprise» (14 projets) et dans celui du cours-concours «Devenez entrepreneurs» (9 projets). D'autres projets concernaient, par exemple, la mise sur pied d'un «Comité sur l'entrepreneuriat» ou d'un «Comité d'aide aux entreprises» ou encore d'un «Centre de création et d'expansion d'entreprises».

Dans la majorité des cas (33 projets), les cégeps ont joué le rôle d'initiateurs, soit seuls soit avec des partenaires. De fait, pour la réalisation d'un nombre significatif de projets (22 projets), les cégeps responsables ont eu recours à la collaboration d'autres cégeps, de commissions scolaires ou d'universités. Par ailleurs, avec des organismes à vocation sociale et économique — centre d'Emploi et d'Immigration Canada, commissions de formation professionnelle, caisses populaires, sociétés clés, entreprises, etc. —, le partenariat était nettement favorisé. Quant aux tâches assumées par les cégeps, elles allaient de l'information à la formation, en passant par l'animation, l'aide technique, le prêt de locaux et d'équipements et la recherche appliquée.

1. Voir annexe.

Dans les universités, on a pu repérer 16 interventions directement liées au développement socio-économique régional menées dans 11 établissements. Le titre de certains projets met bien en relief les types d'intervention: Équipe de recherche sur l'entrepreneurship, Institut de formation de gestion en petites et moyennes organisations, Centre de gestion des coopératives, Projet de préincubateur, Centre d'assistance en petite et moyenne entreprise.

L'université a été l'unique initiatrice dans 7 des 16 projets. Mais, pour plusieurs projets, elle s'est associée à d'autres établissements d'éducation, cégeps ou commissions scolaires, et à des partenaires sociaux et économiques, principalement des entreprises et des instances gouvernementales, toujours en assumant une diversité de rôles qui débordent la seule fonction d'enseignement.

Il est possible de dégager, en terminant, quelques caractéristiques communes à l'ensemble des projets. Premièrement, ces projets spécifiques sont généralement amorcés et soutenus par le secteur de l'éducation des adultes des commissions scolaires et des cégeps et par les services aux collectivités des universités. Deuxièmement, ils visent le développement socio-économique d'une collectivité. Troisièmement, ils exigent des formes diverses de partenariat avec les autres établissements d'enseignement et avec les autres agents socio-économiques du milieu. Quatrièmement, ils sont financés par les établissements à même leurs ressources ou sont soutenus par le programme d'aide au démarrage de projets mis en place par le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, dans les universités, par le programme «Service aux collectivités». Il leur arrive aussi d'être financés conjointement par les gouvernements, les municipalités, les organismes socio-économiques et les établissements d'enseignement. Cinquièmement, les principales catégories pour les regrouper sont les suivantes: animation socio-économique régionale, création d'entreprises et entrepreneurship, centres spécialisés de recherche et de consultation, activités adaptées de formation. Sixièmement, ces projets de développement originent le plus souvent des difficultés vécues dans les régions à la suite de la récession économique des années 80, de la fermeture d'usines, de la réduction de personnel dans les grandes entreprises ou d'un manque d'emplois conduisant à l'exode des forces vives de la population active.

2.2 Valeur et limites des pratiques actuelles

Sur la base des enquêtes et des entrevues réalisées et à la lumière des témoignages recueillis, il est possible de dégager à la fois certains éléments qui tracent les voies de l'avenir et d'autres qui, au contraire, indiquent les obstacles à surmonter, si l'on entend faire de l'Éducation un agent de développement régional.

2.2.1 Des faits porteurs d'avenir

En premier lieu, on peut affirmer que *de plus en plus d'établissements s'ouvrent à la perspective du développement socio-économique régional*. Ils le font tout particulièrement, comme on l'a signalé, dans le cadre de leurs activités régulières, auxquelles ils donnent une telle orientation. Ils le font aussi par l'entremise de projets spécifiques directement axés sur le dévelop-

pement socio-économique régional. Même si le degré de participation varie sensiblement selon les régions et les établissements, il n'en demeure pas moins fort significatif qu'il soit possible d'observer, en quelque sorte au cœur même de la vie des établissements, cette « montée de la conscience régionale ». Les divers colloques tenus récemment, dans plusieurs régions, par les commissions scolaires et les cégeps, en témoignent aussi sérieusement.

En deuxième lieu, on remarque que, en regard de la création d'emplois, du soutien aux entreprises ou du développement de l'entrepreneuriat, *un questionnement existe au sein même des établissements d'éducation*: quel rôle peut-on et doit-on y jouer? Quelle place peut-on et doit-on y occuper? Même s'il ne porte pas encore tous les fruits qu'on pourrait en attendre, ce questionnement indique pourtant qu'une brèche existe dans la conscience des agents éducatifs et qu'on peut espérer, à moyen terme, une transformation de la mentalité à l'égard de la contribution des établissements au développement régional.

En troisième lieu, l'analyse des pratiques révèle que les établissements qui se sont davantage engagés dans des actions et selon une perspective de développement régional l'ont fait parce qu'ils *croyaient y exercer, pour une bonne part, une indéniable fonction sociale*. Certains en ont même fait un engagement prioritaire et y ont consacré des énergies et des ressources importantes. C'est donc par conviction au regard de la fonction sociale des établissements d'éducation que des autorités locales, des gestionnaires, des enseignants, des chercheurs et des professionnels se sont engagés dans le développement de leur collectivité.

En quatrième lieu, il est remarquable que *des effets de rapprochement existent*, d'abord entre établissements des ordres d'enseignement, mais aussi entre établissements d'éducation et autres agents socio-économiques du milieu. De plus en plus fréquemment, des représentants socio-économiques participent aux conseils, comités et groupes de travail des établissements d'éducation, et des représentants de l'éducation contribuent à la préparation, à la tenue et au suivi des sommets socio-économiques. Par l'entremise de la formation sur mesure, de l'aide technique et du soutien aux entreprises, par exemple, des collaborations se multiplient entre établissements et instances socio-économiques du milieu.

En cinquième lieu, *c'est sur les établissements eux-mêmes que des effets positifs se font, d'ores et déjà, sentir*. L'osmose avec le milieu et la poursuite d'objectifs communs de développement de la collectivité modifient progressivement la mentalité au sein de l'établissement, y suscitent une plus grande créativité, y enracinent les formations générale et professionnelle dispensées. Et plus l'engagement de l'établissement dans le milieu augmente, plus l'intérêt du milieu pour l'éducation se développe.

2.2.2 Des lacunes persistantes

La première lacune semble bien être que *trop peu d'établissements* aient résolument adopté une perspective de développement socio-économique de leur collectivité. Des établissements paraissent même vivre relativement en marge de leur milieu, plutôt indifférents aux problématiques de leur collectivité,

tels le manque d'emplois, l'exode des jeunes, la fermeture d'entreprises ou la dégradation du milieu de vie.

On déplore aussi — autre lacune — que l'engagement dans le développement socio-économique régional soit, ici et là, *encore trop souvent partiel*, se limitant aux actions de quelques individus ou à la dynamique d'un service particulier. Même la contribution à un projet spécifique, si intéressante soit-elle, demeure insuffisante, si l'organisme lui-même, avec ses ressources humaines et matérielles et dans l'ensemble de ses activités, n'est pas ouvert à un engagement de type institutionnel. On s'attend de plus en plus à ce que les activités éducatives d'un établissement soient imprégnées d'une valorisation des forces de la région, de la fierté de l'appartenance à la collectivité, de la perspective du développement de créneaux d'excellence en technologie de pointe et en recherche appliquée qui prennent racine dans la collectivité régionale.

Autre lacune : les établissements sont *trop souvent en attente* des demandes issues du milieu, au lieu de s'intégrer activement au développement régional et d'y occuper la place qui leur revient. Les leaders socio-économiques consultés sont unanimes à déplorer, en général, la lourdeur du système d'éducation et, en particulier, la lenteur des établissements à s'engager comme partenaires dans le développement socio-économique régional, en y jouant leur rôle propre.

Enfin, les milieux aux prises avec des problèmes particuliers aimeraient *pouvoir compter davantage* sur le potentiel de recherche et le savoir technique des établissements d'éducation. Ils souhaiteraient profiter encore plus de ces centres d'expertise que constituent les établissements d'éducation. On déplore, par ailleurs, que cette expertise manque parfois de lien avec les caractéristiques et les besoins de la région et se réfère peu aux problématiques et aux enjeux vécus dans le milieu. Ainsi, bien des collectivités expriment des besoins relativement nouveaux en matière d'éducation économique, de formation à l'entrepreneuriat, de soutien à la gestion des entreprises, de services de consultation, de recherche appliquée, de diffusion de l'information technique et, globalement, de développement des ressources humaines, aussi bien en ce qui concerne l'acquisition de leurs capacités de se prendre en charge qu'en ce qui touche un accroissement de leurs compétences.

Plus radicalement, en quelque sorte à la racine même de ces lacunes, on indique souvent les causes suivantes. D'abord, on souligne le *manque de conviction* au sein de certains établissements. Chez certains, en effet, tout se passe comme si le développement socio-économique de la collectivité n'appartenait qu'aux instances politiques et économiques. On ne voit pas bien comment la mission éducative et culturelle des établissements peut contribuer au développement socio-économique de la collectivité locale et régionale. Ne saisissant pas très bien de quelle manière la perspective du développement régional peut imprégner l'ensemble des activités éducatives, on comprend difficilement l'opportunité et la pertinence d'un tel engagement institutionnel.

Il existe aussi une réelle *résistance aux changements* dans la vie même de certains établissements. S'engager dans le développement socio-économique

régional peut signifier : sortir des cadres établis, se confronter aux agents socio-économiques, passer d'une offre de services planifiée à des formations sur mesure, remettre en question des approches éducatives plus traditionnelles. Accepter, avec une certaine modestie, d'être partenaire dans des projets collectifs et de faire preuve de souplesse et d'adaptation ne semble pas si facile. Surtout qu'il y a aussi là une part d'invention et de créativité pour le moins exigeante et dérangeante.

Certains évoquent aussi *une marge de manoeuvre encore insuffisante*. Malgré des latitudes évidentes — que certains établissements utilisent avec imagination — on rappelle que les régimes pédagogiques, les programmes officiels, les règles budgétaires, les normes administratives et les conventions collectives, par exemple, laissent toujours trop peu de place à la créativité locale. En ce sens, les encadrements nationaux peuvent apparaître, pour une part, comme des obstacles aux initiatives régionales.

Enfin, il est difficile de le nier, *le manque de ressources financières* joue aussi contre un engagement plus poussé dans le développement régional. À la suite des compressions budgétaires et face aux exigences d'une société en rapide évolution, notamment sur le plan des technologies de pointe, nombre d'établissements n'envisagent qu'avec peine d'offrir de nouveaux services ou de s'orienter dans une voie qu'ils se sentent incapables de parcourir jusqu'au bout avec des partenaires qu'ils perçoivent comme exigeants. Enveloppe fermée, manque de transférabilité, financement principalement sur la base de cours crédités, absence de financement pour la recherche appliquée ou le soutien aux entreprises et aux organismes sociocommunitaires, absence de modulation de subventions : voilà autant d'aspects budgétaires qui ne favorisent guère l'engagement des établissements dans le développement régional.

2.2.3 Des contradictions apparentes

Au cours des consultations qu'il a menées, le Conseil a identifié trois questions majeures qui mettent en évidence des contradictions au moins apparentes, pouvant éventuellement amener certains à conclure à la non-pertinence d'un engagement de l'Éducation dans le développement régional. La première concerne l'évolution de la société et oppose, en quelque sorte, le développement régional endogène et la tendance à la mondialisation des marchés. La deuxième touche la mission même de l'Éducation et met en opposition le développement de la personne et le développement de la collectivité. La troisième a trait à l'enracinement et à la mobilité.

D'abord, le développement régional et la mondialisation des marchés. En effet, dans un contexte de mondialisation des rapports commerciaux et des informations, il peut paraître rétrograde, voire inopportun, de parler de développement régional endogène. À première vue, du moins, les deux mouvements semblent s'orienter en sens inverse l'un de l'autre. Et pourtant, il importe d'y voir de plus près.

En premier lieu, il faut prendre soin de bien identifier en quoi consiste le défi de la mondialisation des marchés. Il réside, pour le dire d'un mot, dans la capacité de faire face à une concurrence accrue. Cette concurrence

internationale signifie que, pour conserver sa place parmi les pays industrialisés de pointe, le Québec doit être en position de pénétrer les marchés étrangers. Davantage même, il devra être meilleur que ses concurrents étrangers s'il entend conserver son propre marché intérieur.

Qui plus est, à la mondialisation des rapports commerciaux s'ajoute la mondialisation de l'information. Les découvertes scientifiques et les nouvelles technologies sont aujourd'hui connues, presque de façon instantanée, partout dans le monde. Les changements qui s'ensuivent sont rapides, la durée de vie d'une technologie de pointe tendant ainsi à se raccourcir.

Pour relever ces défis de mondialisation, le Québec doit pouvoir identifier ses avantages comparatifs et se doter de créneaux d'excellence. Dans ce contexte, les ressources naturelles, énergétiques et technologiques ne peuvent plus être les seuls atouts pour garantir la productivité et la prospérité. Il faut pouvoir miser sur la qualité du service ou du produit, sur la capacité d'adaptation rapide, sur la compétence et la responsabilité de la main-d'oeuvre, sur la créativité et l'entrepreneuriat. Or, tout cela concerne au plus haut point la ressource humaine. Relever le défi de la concurrence mondiale c'est, pour une bonne part, gagner la «guerre des cerveaux».

En deuxième lieu, donc, remporter la bataille économique suppose le développement maximal et la pleine utilisation de toutes les ressources humaines. Il faut pouvoir miser sur le dynamisme et le potentiel de chaque Québécois et Québécoise. Et, finalement, la façon de développer le potentiel de chaque citoyen et d'utiliser sa compétence consiste à lui donner pouvoir sur sa vie et son avenir, à lui permettre d'exploiter à fond ses talents de créateur, de producteur ou d'entrepreneur.

C'est là qu'intervient, en troisième lieu, le développement régional endogène. Car, la formation et le développement des ressources humaines se font dans les divers milieux, au sein des collectivités locales et régionales, et ce, même dans les lieux les plus périphériques, depuis que les savoirs scientifiques et les savoir-faire technologiques sont devenus accessibles en quelque endroit que l'on se trouve. Par ailleurs, la pleine utilisation des ressources humaines suppose des entreprises et des marchés bien vivants de même que des taux d'emploi et d'activité élevés dans l'ensemble des régions du pays. Il importe donc de miser sur chaque région — et de l'appuyer efficacement — pour qu'elle puisse mettre en valeur ses ressources, créer des emplois, soutenir des entreprises et prendre en charge son propre développement. En se donnant des «niches de production», chaque région peut créer de l'emploi, se doter de centres d'excellence, maintenir de petites et moyennes entreprises spécialisées, soutenir des lieux de recherche et retenir ainsi ses propres diplômés, voire attirer des experts de l'extérieur. Car chaque région participe aussi à la guerre des cerveaux. Développer et utiliser la ressource humaine sur tout le territoire: voilà qui permet d'affronter la difficile concurrence mondiale. En ce sens, la mondialisation des marchés appelle finalement ce qu'on nomme le développement régional endogène.

Aussi, le développement personnel et le développement collectif. D'un côté, en effet, les individus expriment leur volonté de progresser et de se développer et ils demandent au système d'éducation de les aider à atteindre ces

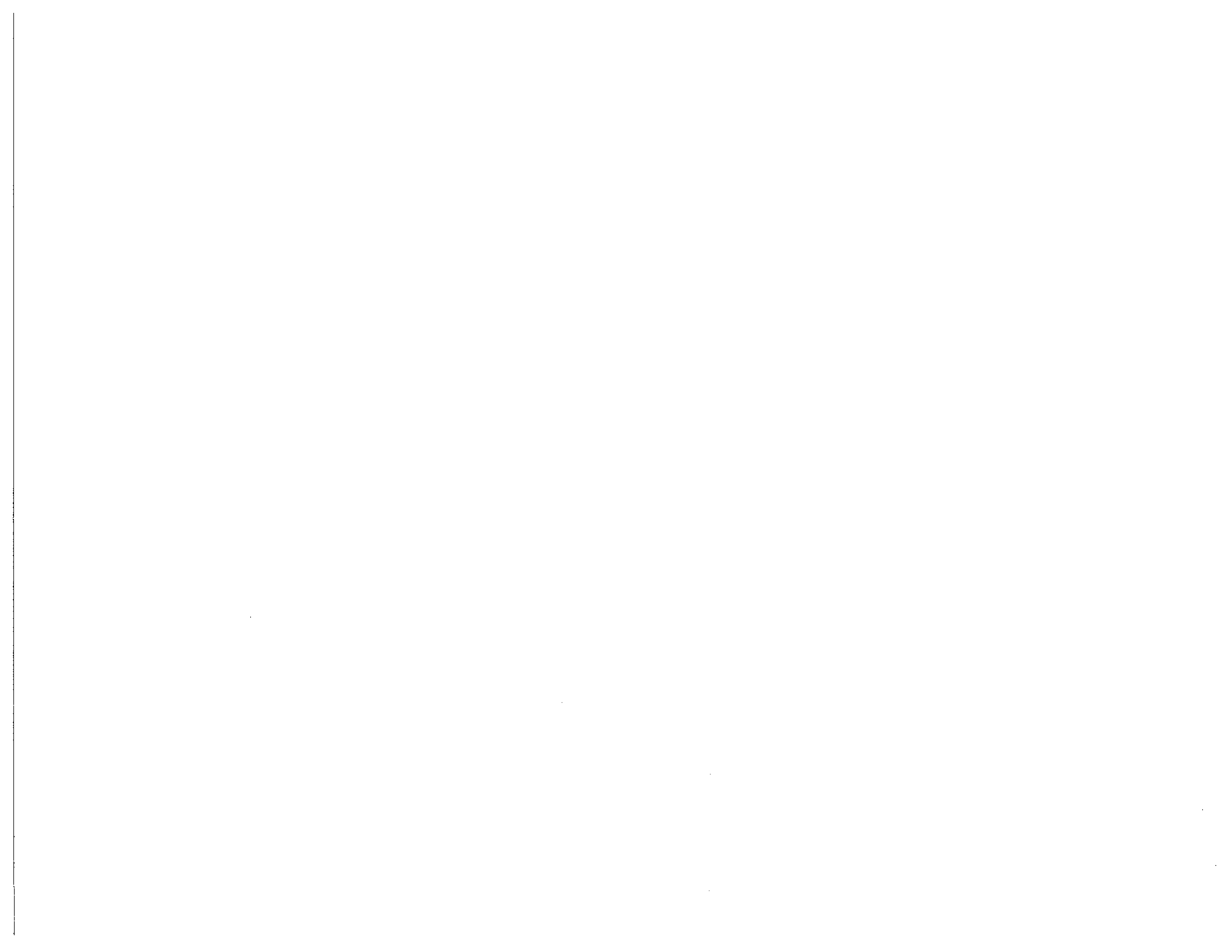
objectifs de promotion individuelle. Il y a là une ambition normale pour les personnes et il ne saurait être question que le système d'éducation ne reconnaisse pas la légitimité de ce besoin, source de motivation et de dépassement personnels.

Mais la société n'est pas que l'addition des individus, le bien commun n'est pas que la somme des biens particuliers et le développement collectif ne peut se réduire à la juxtaposition des promotions individuelles. Il existe telle chose que des collectivités qui ont besoin de se développer, elles aussi. Le système d'éducation a aussi pour tâche de répondre aux besoins des usagers collectifs. On le répète sans cesse et avec raison : à côté des droits individuels existent des droits collectifs. De la même manière, il importe de rappeler que, parallèlement à la promotion individuelle, la promotion collective existe, en appelant elle aussi aux ressources de l'éducation.

À vrai dire, il est même plus juste d'affirmer qu'une certaine imbrication du développement individuel et du développement collectif est possible. L'un peut, en effet, contribuer au progrès de l'autre, le favoriser, le soutenir. Chaque type de développement exige des interventions spécifiques, mais qui peuvent rejaillir les unes sur les autres. Le développement de la collectivité peut ainsi permettre à une personne d'utiliser son plein potentiel. De même, la compétence d'une personne peut être mise à profit dans le développement de la collectivité. La région sans emplois, où la qualité de vie laisse à désirer, et dans laquelle les ressources sont insuffisantes ne favorise guère le développement des personnes. De même, des personnes peu scolarisées et peu qualifiées contribuent plus difficilement au développement d'une région. Développement personnel et développement collectif peuvent donc s'appuyer l'un l'autre. À la limite, l'un est même indispensable à l'autre. Mais ils exigent, tous deux, des interventions spécifiques et une attention appropriée de la part du système d'éducation.

Enfin, l'enracinement et la mobilité des personnes. Certes, cultiver l'enracinement ne devrait, en aucun cas, empêcher le développement des habiletés qui permettent finalement la mobilité. D'ailleurs, les capacités qui assurent la polyvalence et la mobilité des personnes sont aussi celles qui contribuent à les rendre foncièrement efficaces dans leur milieu. De même, les aptitudes normalement associées à l'engagement dans le développement régional supposent des savoir-faire liés à la mobilité.

Il ne s'agit donc pas d'opposer l'enracinement et la mobilité comme deux termes contradictoires. L'important est finalement que plus de chances d'emplois soient offertes aux personnes qui désirent rester en région et que toute la formation nécessaire soit garantie à celles dont le projet est d'aller travailler ailleurs. Dans un cas comme dans l'autre, l'enjeu est toujours que la ressource humaine soit vraiment développée et pleinement mise à profit.



CHAPITRE 3

UN CHOIX ÉDUCATIF À CONSOLIDER DANS L'ACTION

Le présent chapitre porte sur l'avenir. Tenant compte de la lecture qu'on a faite, dans les chapitres précédents, non seulement de l'évolution de la société, mais aussi de l'état et des besoins en ce qui concerne l'éducation et le développement régional, il propose des orientations et des voies d'action, susceptibles d'accroître la contribution du système d'éducation à l'effort collectif de développement socio-économique régional. Que l'éducation devienne un meilleur agent de développement régional, au moment même où la société s'oriente davantage en cette direction, ne peut laisser indifférents tous ceux que préoccupent les liens à établir entre l'Éducation et la Société.

Ce chapitre montre donc de quelle manière il est possible de consolider un choix éducatif que nombre d'établissements et le système d'éducation, par une part de lui-même, ont déjà discrètement effectué dans les faits. Il est divisé en trois sections. *La première* dégage ce que peuvent être des assises solides pour l'action à poursuivre et à amplifier. *La deuxième* présente une stratégie d'ensemble où sont situées les responsabilités des établissements, du système d'éducation et des autres agents socio-économiques des régions. *La troisième* propose une mise en oeuvre adaptée, accordée à la mission propre de chaque ordre d'enseignement.

3.1 Des assises solides

Concernant les assises de l'engagement des établissements, voire de l'ensemble du système d'éducation, dans le développement régional, on tentera d'abord de dégager une vision claire de l'Éducation comme agent de développement socio-économique régional. Ensuite, on précisera quelques repères pour l'action des établissements. Enfin, on insistera sur quelques lieux privilégiés d'intervention.

3.1.1 Une vision de l'Éducation comme agent de développement socio-économique régional

L'assise première de toute action en la matière réside dans *la perception des liens étroits entre le développement socio-économique et l'éducation*. Tant par les représentants socio-économiques que par les agents des différents réseaux d'éducation que le Conseil a pu rencontrer lors de ses consultations, l'accessibilité et la qualité de la formation des personnes étaient identifiées comme des facteurs primordiaux du développement socio-économique du Québec. La scolarisation et la qualification jouent, de toute évidence, un rôle déterminant dans le développement socio-économique.

Nombre de documents — rapports de commissions, énoncés ministériels ou gouvernementaux — confirment d'ailleurs, depuis quelques années, ce lien étroit. Qu'il suffise de mentionner les suivants: le rapport Parent, le rapport de la Commission Jean, l'énoncé de politique sur l'école québécoise, l'énoncé de politique sur les collèges du Québec, l'énoncé d'orientation en éducation des adultes, le plan d'action en matière de développement

régional, documents auxquels on peut aussi ajouter la Loi sur l'instruction publique révisée, la Loi sur les collèges et la Loi sur l'Université du Québec.

Ce qu'on peut considérer comme relativement nouveau, aujourd'hui, c'est le fait que le système et les établissements d'éducation soient vus non seulement comme un soutien au développement socio-économique, mais aussi comme acteurs et partenaires de premier plan, voire comme initiateurs de projets en la matière.

Deux constats majeurs s'imposent: d'un côté, le développement socio-économique repose foncièrement, pour ne pas dire principalement, sur l'apport des ressources humaines; de l'autre, l'éducation est un outil essentiel du développement des ressources humaines. Ce sont, en effet, les hommes et les femmes qui, avec leur compétence, leur motivation et leur engagement, constituent la base même du développement socio-économique. Des études, telle celle du Conseil économique du Canada¹, montrent à l'évidence que, sans des ressources humaines compétentes et dynamiques, le capital et la technologie perdent une grande part de leur impact sur le développement socio-économique. Et ce sont les «ressources entrepreneuriales», si l'on peut dire, qui sont ici concernées au premier chef, elles qui créent les entreprises et les emplois.

L'intervention du système d'éducation se situe d'emblée au coeur du développement des ressources humaines. La mission éducative ne consiste-t-elle pas, en effet, à développer celles-ci, c'est-à-dire à faire acquérir aux personnes cet ensemble de connaissances, d'habiletés et d'attitudes qui leur permettent de fonctionner adéquatement comme travailleuses et citoyennes? Le contexte actuel de la mondialisation des marchés, de la concurrence internationale, des technologies nouvelles et des modes de gestion appropriés à «l'entreprise du troisième type²» nous renvoie, certes, à l'importance qu'il faut accorder à la ressource humaine, mais, du même mouvement, il oblige à tourner notre regard vers le système d'éducation, dont la mission consiste toujours à libérer le potentiel des personnes, à soutenir leur dynamisme créateur et à donner forme — c'est ce que signifie littéralement «former» — à ce qui mérite d'être actualisé. Ne doit-on pas dire, en ce sens, que le système d'éducation est un acteur primordial dans le développement socio-économique?

C'est sur cet arrière-fond que se situe *la contribution du système d'éducation au développement régional*. Car, parlant de développement régional, on évoque d'abord et avant tout le développement socio-économique des collectivités locales et régionales. L'ensemble des intervenants en éducation et les leaders socio-économiques de divers milieux que le Conseil a consultés partagent, d'ailleurs, cette vision d'un système d'éducation «élément clé», «partenaire indispensable», «ressource majeure» — ce sont là leurs expressions — dans le développement socio-économique des collectivités locales et régionales.

1. Conseil économique du Canada, *Innovations, emplois, adaptation*, Ottawa, 1987, p. 101.

2. Georges Archier et Hervé Sérieyx, *L'Entreprise du 3^e type*, Paris, Seuil, 1984, p. 29.

Les établissements d'éducation répartis sur tout le territoire constituent, de l'avis de tous, un formidable bassin de savoir-faire en une multitude de domaines. On les considère, parfois, comme des centres privilégiés de connaissances, voire de recherches, utiles aux régions sur la gestion ou la technologie, par exemple. On les perçoit aussi souvent comme de véritables carrefours, permettant de rassembler les forces vives du milieu. Et ils représentent toujours une garantie de stabilité et de continuité dans l'action.

De fait, on accepte de moins en moins que les établissements d'éducation soient coupés de la dynamique régionale ou ignorent les problématiques enracinées dans leur milieu d'appartenance. On souhaite de plus en plus clairement que, dans le respect de leur mission éducative de développement de la ressource humaine, les établissements soient des partenaires actifs et même des associés inventifs dans l'action socio-économique des milieux locaux et régionaux. En dehors des grands centres urbains — qu'on pense, par exemple, aux Bois-Francs ou à la Vallée de la Matapédia — on compte même qu'ils puissent jouer un rôle de leader, voire de « bougie d'allumage », au coeur des dynamiques locales et régionales.

On va même plus loin, affirmant que l'engagement dans le développement socio-économique régional devrait être désormais consciemment *envisagé comme une dimension importante de la mission éducative*. Non pas comme une mission qui s'ajoute et comme de l'extérieur à la mission essentielle de formation, mais comme une perspective qui imprègne l'ensemble de l'action éducative. Or, cette action recoupe aussi bien la formation initiale des jeunes que le perfectionnement et le recyclage des travailleurs, les choix de programmes et de spécialités professionnelles que le soutien technique, la recherche, la formation sur mesure et l'éducation populaire.

On l'a évoqué plus haut : l'éducation vise le développement intégral de la personne. En l'occurrence, elle cherche donc à « cultiver » la personne, c'est-à-dire à lui faire acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes qui lui permettront d'exprimer son potentiel, notamment son aptitude à se prendre en charge, à assumer ses responsabilités et à exercer ses rôles économiques, sociaux, culturels et politiques.

La formation intégrale de la personne inclut, plus nettement peut-être aujourd'hui, le développement de ses liens à la réalité sociale, dont font partie les caractéristiques et les problématiques de la collectivité locale et régionale. En ce sens, cultiver l'engagement de la personne dans le développement socio-économique régional n'apparaît pas comme une mission surajoutée, mais bien comme une orientation, une perspective ou une dimension de la grande mission éducative des établissements. Et pas seulement des services d'éducation des adultes, faut-il le répéter, bien que leur action en ce domaine soit de première importance et puisse même constituer une sorte de fer de lance.

Considérer l'apport au développement des collectivités locales et régionales comme une mission supplémentaire ou complémentaire ne contribuerait qu'à marginaliser et à reporter à la périphérie de l'action éducative ce qui doit être envisagé comme une dimension importante de la mission d'éducation des personnes. Ce sont donc les principales activités des éta-

blissements qui doivent être imprégnées de cette perspective. Ce sont les orientations éducatives et les politiques administratives et financières des établissements, ce sont la formation et la recherche aussi, qui doivent porter cet enracinement socio-économique régional comme l'une de leurs préoccupations importantes.

3.1.2 Des repères pour les établissements

Le système d'éducation peut être vu comme un agent de développement socio-économique et, plus particulièrement, de développement régional. Puisque les établissements sont ici concernés au premier chef, c'est pour leur action qu'il importe de fixer quelques repères. Les consultations menées par le Conseil, par l'entremise de sa Commission de l'éducation des adultes, et l'analyse des contributions actuelles amènent le Conseil à formuler, en guise de repères pour l'action en ce domaine, les trois principes suivants.

Le premier principe affirme que *l'engagement dans le développement socio-économique régional doit devenir, dans toute la mesure du possible, une question institutionnelle*. C'est, en effet, vers l'engagement de l'ensemble de l'établissement qu'il importe de tendre. Comme on peut encore l'observer, cet engagement est souvent, au départ, celui d'une ou de quelques personnes, appartenant généralement au Service de l'éducation des adultes, et il se traduit aussi dans des projets plutôt ponctuels. « Lentement, mais sûrement », comme on dit, l'enthousiasme et la conviction de ces quelques « apôtres » finit souvent par rayonner dans l'ensemble de l'organisme.

Un seuil important est franchi dès lors qu'une perspective de développement socio-économique régional est promue par les décideurs, inspire les activités éducatives et imprègne les politiques administratives institutionnelles. Et ce sont alors tous les champs de la formation — de la formation initiale des jeunes à la qualification professionnelle des adultes — qui sont en quelque sorte colorés par l'enracinement dans la collectivité locale et régionale.

Le deuxième principe reconnaît *la pertinence de projets spécifiques*. Ces projets concrets, qui démarrent généralement dans les services d'éducation des adultes des commissions scolaires et des cégeps et les services aux collectivités des universités, ont l'avantage d'offrir une visibilité de l'action de l'établissement, de susciter les collaborations internes et le partenariat avec des organismes socio-économiques ou des entreprises. Ils mettent également en relief les manières selon lesquelles un établissement peut contribuer au développement socio-économique régional et en tirer un profit évident.

Dans les établissements, les projets spécifiques permettent une évolution des mentalités et le développement de la compétence et ils aident à cheminer vers une intégration de la perspective du développement régional à l'ensemble des activités de l'établissement. Comme toute démarche, cet engagement se réalise de façon progressive, en prenant appui sur les besoins réels de la population locale et régionale. Et c'est souvent d'abord par des projets ponctuels qu'un établissement commence une réelle adaptation de ses services aux dynamiques locales et régionales.

Le troisième principe pose *la nécessité d'un partenariat fonctionnel* de l'établissement qui s'engage dans le développement socio-économique régional avec les autres établissements et les autres agents socio-économiques du milieu. La nature même du développement régional impose cette nécessité. Le gouvernement du Québec en fait même une condition de la présentation des projets aux sommets socio-économiques régionaux et soutient, dans chaque région, un organisme de concertation et de développement.

Le partenariat n'est pas facile à réaliser. Il exige l'esprit de coopération et le respect mutuel, certes, mais aussi la compréhension, par chaque organisme, du sens et de l'étendue de sa mission propre. S'associer à des partenaires, c'est admettre qu'on ne peut faire seul une tâche complexe, aux multiples dimensions. Mais, c'est aussi, en même temps, reconnaître la nécessité de sa propre compétence et la portée de sa mission spécifique. Pour les établissements d'éducation, on l'a dit, cette compétence et cette mission ont pour axe le développement de la ressource humaine.

Qu'il soit l'initiateur d'un projet ou qu'il lui apporte son soutien, l'établissement d'éducation ne peut jamais assumer à lui seul la tâche d'un authentique développement régional endogène. C'est dans une action concertée qu'il accomplit sa part, en complémentarité, dans le respect de sa mission propre, qui consiste toujours à libérer et à actualiser le potentiel des personnes et des collectivités. Ce faisant, d'ailleurs, il a tout à gagner en retour, pour la mise en oeuvre de ses activités de formation ou de recherche et pour la réalisation de ses propres projets de développement.

3.1.3 Des champs d'intervention privilégiés

La contribution du système d'éducation au développement socio-économique régional s'avère pertinente *dès le moment de la formation initiale des jeunes*. Ce sont, en effet, une formation de base de qualité et une solide formation professionnelle qui assurent aux personnes les capacités de procéder au transfert de leurs compétences, de s'adapter aux nouvelles technologies, de se perfectionner ou de se recycler. Mais, dès le départ, ces aptitudes fondamentales doivent être accompagnées d'une connaissance appropriée de la région et de ses problématiques, du sentiment d'appartenance, d'une confiance dans le potentiel collectif et d'un désir de s'engager dans le développement de sa région.

Pour aider en ce domaine, la participation de quelques leaders de la région à la formation, le développement d'un esprit d'entrepreneurship et le choix de certains programmes professionnels dont les enracinements régionaux sont évidents peuvent être fort significatifs. En utilisant le milieu comme laboratoire vivant, la formation s'enracine dans un milieu en même temps qu'elle s'ouvre sur le monde.

Cette contribution du système d'éducation au moment de la formation initiale des jeunes doit être complétée par *une action auprès de la population adulte*. En effet, la population adulte, elle aussi, a besoin d'être sensibilisée à la nécessité d'une prise en charge des outils de développement de la collectivité et à l'opportunité d'une augmentation de sa compétence. Par l'animation communautaire, la formation de créateurs d'entreprises, le

perfectionnement ou le recyclage des travailleurs, le soutien technique aux entreprises, la formation sur mesure et la mise sur pied de projets de développement, l'éducation des adultes contribue, à sa manière, au développement régional. La preuve est d'ailleurs maintenant faite qu'elle peut parfois assumer ce rôle de façon novatrice et avec rapidité.

C'est aussi *dans le domaine de la recherche* que l'intervention du système d'éducation peut être ajustée au développement socio-économique régional. De fait, c'est sous de nombreux aspects de la recherche que le système d'éducation — en particulier les collèges et les universités — peut contribuer au développement régional : pensons à la réflexion sur les problématiques régionales, à l'inventaire et à l'analyse des ressources naturelles et humaines, à l'identification des forces de la région, à la définition de créneaux d'excellence, aux études portant sur le marché, les technologies ou la gestion des entreprises.

Les universités, avec leurs centres de recherche, et les collèges, avec leurs centres spécialisés, stimulent la recherche en région — favorisant parfois la création d'autres centres de recherche — et sont souvent à la source d'un dynamisme renouvelé au sein de la collectivité. On n'a qu'à penser, par exemple, au Centre de recherche en foresterie dans la Vallée de la Matapédia, au Centre de recherche sur les plastiques à Saint-Jean, au Bureau de recherche sur l'industrie de la tourbe à Rivière-du-Loup. En même temps qu'ils sont une fenêtre ouverte sur le monde et sur l'évolution des technologies, collèges et universités sont, par ces centres, de véritables carrefours régionaux où s'entremêlent le partage du savoir-faire, la transmission de l'information et les activités de formation.

Enfin, c'est aussi dans le champ de *la participation active des organismes d'éducation* aux activités de développement du milieu qu'un rôle important peut être joué. Cette participation prend des formes diverses. Tantôt, elle se réalise par l'entremise des services offerts aux collectivités, des services offerts aux entreprises ou de la mise à la disposition de la région des ressources matérielles et humaines des établissements. Tantôt, c'est par le support à des projets spécifiques de développement régional ou la collaboration active avec des organismes socio-économiques qu'elle s'effectue.

C'est dans cette optique que le Conseil :

3. **souligne que l'engagement dans le développement socio-économique régional fait partie de la mission éducative des établissements et des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science et recommande au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de reconnaître explicitement l'Éducation comme agent de développement socio-économique des collectivités locales et régionales;**
4. **affirme l'importance et la pertinence d'un engagement plus soutenu et plus systématique du système d'éducation — ministères et établissements — dans le développement des collectivités locales et régionales.**

3.2 Une stratégie d'ensemble

Il apparaît évident que, pour assumer pleinement son rôle en développement socio-économique régional, le système d'éducation est appelé à dépasser les simples gestes sporadiques, à se donner une compréhension de ce développement et du rôle qu'il peut y jouer, à se fixer des objectifs en lien avec sa mission éducative. Mais, il lui faut aussi une stratégie d'ensemble, qui lui permette de situer chacune de ses actions dans le contexte du développement régional endogène. Cette stratégie comporte au moins trois axes : premièrement, une fois les orientations générales du système d'éducation tracées, il appartient aux établissements de fixer leurs objectifs et de définir leur plan d'intervention; deuxièmement, les établissements d'éducation ont besoin d'être soutenus par les autres agents socio-économiques; troisièmement, les établissements doivent aussi pouvoir compter sur un appui gouvernemental non équivoque.

3.2.1 Une responsabilité des établissements

Situés au cœur des communautés locales et régionales, les établissements d'éducation sont les mieux habilités à décider du type de contribution éducative appropriée. C'est à eux qu'il revient d'assumer concrètement un rôle en regard du développement régional endogène. Il appartient donc à la commission scolaire, au cégep et à l'université de saisir les caractéristiques de leur collectivité d'appartenance, de s'approprier les problématiques locales et régionales, de déterminer avec les partenaires les axes de développement et de définir le type de leur contribution à l'action collective, dans le respect de leur mission propre. On peut, d'ores et déjà, évoquer les quatre dimensions suivantes de cette responsabilité des établissements.

Premièrement, il y a *des actions à mener au cœur même de l'établissement*. Et l'action primordiale est, sans doute, l'engagement conscient des autorités politiques de l'organisme, leur capacité à intégrer, dans l'ensemble des objectifs poursuivis et des activités réalisées au sein de l'établissement, la perspective du développement de la collectivité. À cela s'ajoute, immédiatement, l'action des administrateurs de l'établissement qui doivent s'assurer que cette orientation imprègne les divers volets d'intervention, rejoigne l'ensemble des personnels et s'accompagne des moyens appropriés.

Dans cette optique, les autorités politiques et les administrateurs sont conviés à établir des relations soutenues avec les leaders et les partenaires socio-économiques du milieu et à assurer la présence active de l'établissement dans les comités, les forums et les projets visant le développement de la collectivité. La perspective du développement régional peut aussi inspirer le choix des programmes et des spécialités professionnelles et l'objet des recherches menées au sein de l'établissement. Et c'est aussi chacun des membres du personnel qui peut concrétiser cette orientation, par exemple, dans l'enseignement coopératif, les stages, la pédagogie ou les activités parascolaires. Dans le même sens, services d'éducation des adultes et services aux entreprises et aux collectivités peuvent contribuer au développement régional — ce que plusieurs font déjà avec succès — par l'entremise, par exemple, de l'information de la population, de l'animation communautaire, de l'éducation populaire, du perfectionnement professionnel, de la formation sur

mesure, de la préparation à la création d'entreprise, du soutien technique aux petites et moyennes entreprises, de la formation à l'entrepreneuriat ou de la recherche appliquée.

Deuxièmement, il y a *des relations suivies à établir avec les autres agents de développement* de la collectivité locale ou régionale. En tout premier lieu, chaque établissement doit harmoniser et coordonner son action avec celle des autres établissements d'éducation. La cohérence, la complémentarité et la continuité des actions éducatives est nécessaire. Il y va même de la crédibilité des organismes d'éducation auprès des autres partenaires socio-économiques.

Mais, l'établissement a aussi à faire sa place comme partenaire dans le développement régional et parfois même à faire la preuve de l'importance de son action en ce domaine. Dans la pratique, ce partenariat est à bâtir, jour après jour, et il est loin d'être facile à réaliser, car il exige l'écoute des points de vue des autres partenaires, l'acceptation de leurs différences et la reconnaissance de leurs intérêts.

Troisièmement, l'établissement qui décide d'assumer consciemment sa responsabilité en développement régional a tout intérêt à se donner, dans la foulée de sa démarche interne et de sa consultation des partenaires socio-économiques, *un plan d'intervention en développement régional* et à le faire connaître de l'ensemble de la collectivité. Plusieurs établissements, on l'a signalé, participent à des projets spécifiques qu'ils ont parfois eux-mêmes mis sur pied et qui ont un impact certain. Mais cela ne remplace aucunement un plan d'intervention, qui a l'avantage de situer chaque action dans un ensemble, de montrer de façon visible dans quelle mesure la perspective du développement régional endogène imprègne les activités, de faire évoluer plus efficacement la mentalité en ce domaine et de permettre la mise en place systématique d'un partenariat fonctionnel.

Un tel plan d'intervention, est-il besoin de le signaler, doit s'enraciner dans les besoins et les problématiques de la collectivité. Il s'inscrit aussi sur la toile de fond du développement régional endogène, c'est-à-dire, comme on l'a déjà rappelé, de la prise en charge de la promotion du milieu par le milieu.

Quatrièmement, il importe de prendre conscience que l'adoption d'une perspective de développement régional endogène et d'un plan d'intervention conséquent comporte *des effets sur l'utilisation des ressources de l'organisme*. Dans un contexte de ressources limitées, il est normal, en effet, qu'on s'interroge sur les moyens mis à la disposition des établissements pour assumer leur responsabilité en ce domaine. On comprendra qu'il ne s'agit pas d'augmenter massivement les ressources, comme il ne s'agit pas davantage d'ajouter une lourde mission supplémentaire à la mission essentielle des établissements.

La question la plus importante est, sans doute, de se demander ce qu'il est possible de faire avec les ressources dont on dispose normalement et avec celles qu'on peut recueillir dans les multiples programmes gouvernementaux. Les établissements qui ont à leur actif des réalisations significatives montrent à l'évidence que, avec ces ingrédients essentiels que sont la volonté

d'engagement, l'initiative créatrice et l'investissement des énergies, il est possible de mener des actions fécondes en développement régional, sur la base des ressources existantes. Cela n'exclut en rien une révision globale du financement des établissements, que de nombreuses personnes consultées par le Conseil ont dit souhaiter, non seulement dans le but de tenir compte de l'inflation, mais aussi afin de permettre aux établissements de mieux assumer des responsabilités nouvelles, telle celle de l'engagement dans le développement socio-économique régional.

Mais, la question de l'opportunité, pour les établissements, de recevoir des subventions spécifiques reliées à cette responsabilité demeure pertinente. De la consultation menée par le Conseil, il ressort que des ressources, même limitées, devraient être ajoutées pour le développement régional dans les ministères concernés, que ces ressources devraient être distribuées sur la base de la présentation et de l'acceptation de projets spécifiques, selon des critères souples et un processus rapide. Dans ce contexte, un mode de financement, qui permettrait d'inclure des activités reliées au développement régional dans la tâche de certains enseignants et qui ne serait pas uniquement déterminé, à l'éducation des adultes, par les heures de formation dispensées, serait certainement bienvenu.

3.2.2 Un soutien des autres agents socio-économiques du milieu

C'est par les établissements enracinés dans les divers milieux que le système d'éducation contribue au développement régional endogène. Mais, pour pouvoir jouer à fond leur rôle en ce domaine, les établissements ont besoin du soutien des autres agents socio-économiques de la collectivité. Et ce, de quatre manières particulières.

En premier lieu, les établissements souhaitent *être reconnus comme des organismes pouvant contribuer au développement socio-économique régional*. Cela suppose, de la part des autres agents socio-économiques, une information qui circule en deux directions : une première direction leur impose de s'informer sur l'ouverture et les ressources des établissements; une seconde requiert qu'ils informent les établissements des plans de développement, des axes prioritaires d'intervention socio-économique et des projets en élaboration. C'est dans cette perspective qu'il paraît opportun que les établissements d'éducation aient leur place dans les conseils, comités ou organismes engagés dans le développement régional et soient associés à la préparation, à la tenue et au suivi des conférences socio-économiques régionales.

En deuxième lieu, les établissements aimeraient aussi *qu'une meilleure concertation existe entre les agents socio-économiques du milieu*. Du côté socio-économique, en effet, les organismes sont nombreux, affichent des intérêts diversifiés, ont des façons de faire variées et ne forment pas des réseaux semblables à ceux du système d'éducation. Sans coordination des demandes des organismes socio-économiques et sans concertation autour d'un plan d'ensemble, les établissements d'éducation ne peuvent être assurés de s'insérer dans le développement le plus souhaitable de la collectivité et peuvent être amenés à subir les pressions de quelques organismes plus forts et plus entreprenants. Cette meilleure concertation des agents socio-économiques ne peut que conduire à une contribution plus efficace des établissements au développement régional.

En troisième lieu, on souhaite *voir les autres agents socio-économiques respecter la mission propre des établissements d'éducation*. Chacun des partenaires, en effet, est appelé à contribuer au développement collectif dans le cadre de ses compétences et de ses moyens spécifiques. On ne peut demander aux établissements de remplir des tâches ou de mener des actions pour lesquelles d'autres organismes sont mieux préparés, de par leur mission et les ressources dont ils disposent. Le développement régional requiert une responsabilité partagée où chacun puisse agir, en complémentarité, dans le respect de la spécificité de son action. Dans ce contexte, les établissements d'éducation ont une action éducative à mener, dont l'axe passe précisément par le développement des ressources humaines.

En quatrième lieu, les autres agents socio-économiques peuvent être *un soutien important pour les établissements, dans leur contribution au développement régional*. Leur collaboration s'avère essentielle à plusieurs égards : pour faire évoluer la mentalité au sein des établissements, pour développer la fierté régionale et favoriser l'esprit d'entrepreneurship dans la formation même, pour faciliter les stages, pour assurer la mise à jour des équipements et des compétences dans les établissements, pour identifier les besoins de formation des travailleurs et élaborer des plans de développement des ressources humaines appropriés.

3.2.3 Des appuis ministériels non équivoques

Pour assumer leur responsabilité en développement socio-économique régional, les établissements doivent pouvoir compter, de façon non équivoque, sur l'appui des ministères concernés. Lors des consultations effectuées par la Commission de l'éducation des adultes du Conseil, ils ont exprimé leurs attentes à cet égard dans les quatre directions suivantes.

En premier lieu, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science devraient *reconnaître de façon claire que la mission éducative des établissements comporte une dimension d'engagement dans le développement régional*. Les intentions ministérielles étant insuffisamment assurées et explicitées à cet égard, nombre d'établissements hésitent et demeurent en attente. Malgré l'existence de politiques gouvernementales et de documents ministériels qui laissent entrevoir la participation souhaitable de l'éducation en ce domaine³, les intentions éprouvent quelque difficulté à passer dans l'action et l'information demeure dispersée. Un énoncé d'intentions ministérielles accompagné d'un plan d'action approprié pourrait contribuer à définir le cadre des responsabilités des établissements, à clarifier les champs d'intervention et à garantir les appuis que le Gouvernement est prêt à consentir.

En deuxième lieu, *les encadrements législatifs et administratifs devraient être ajustés*, afin de faciliter l'engagement des établissements dans le développement socio-économique régional. En ce sens, il faudrait s'assurer que

3. Gouvernement du Québec, *À l'heure de l'entreprise régionale, Plan d'action en matière de développement régional*, Québec, 1988; *Les collèges et le développement régional*, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Québec 1988; Loi sur l'instruction publique, Québec, 1988, art. 97; Règlement sur le régime pédagogique du collégial, Québec, 1984, p. VII.

les cadres législatifs et réglementaires permettent aux établissements qui le désirent de se doter de modes d'organisation et de fonctionnement adaptés à leurs milieux. Par exemple, une commission scolaire ne peut être, en tant que telle, membre d'une autre corporation autonome, lui accorder des subventions et lui affecter des ressources humaines. De même, certains programmes de subvention ne sont pas accessibles à un organisme public; la transférabilité budgétaire est plus limitée dans certains réseaux; le financement est principalement fondé sur les activités de formation créditées; l'éducation populaire, l'animation communautaire et les services aux collectivités connaissent un financement insuffisant; la mission de recherche des collèges n'est pas légalement reconnue; le financement provincial de la formation sur mesure non admissible dans le cadre des accords Québec-Canada n'est pas assuré; les conventions collectives ne permettent pas d'inclure l'engagement en développement régional dans la tâche de certains enseignants.

En troisième lieu, il paraît *essentiel de garantir aux établissements une marge de manoeuvre suffisante, d'assouplir certains critères et de moduler les programmes de subvention selon les milieux*. Ainsi, tous les milieux devraient disposer d'une assiette de base assez large de spécialités professionnelles, leur permettant de répondre aux besoins de perfectionnement et de recyclage des travailleurs et de leur offrir des formations sur mesure adaptées à leurs besoins. De même, le Programme d'aide au démarrage de projets devrait non seulement être maintenu, mais il devrait aussi connaître une progression significative de ses budgets, un assouplissement de ses critères et une accélération de son processus d'approbation. Doubler les budgets actuels de tels programmes — y inclus les services aux collectivités des universités — pourrait représenter environ un million de dollars pour l'ensemble des ordres d'enseignement: cela constituerait un geste symbolique de la part des ministères et pourrait contribuer à donner un nouvel élan à la participation des établissements à des projets de développement régional endogène.

En quatrième et dernier lieu, les établissements souhaitent, de toute évidence, *une coordination et une continuité dans les politiques et les programmes gouvernementaux* qui touchent, de près ou de loin, le développement régional. En effet, au sein des établissements, beaucoup d'énergie est dépensée à connaître et à comprendre les programmes des divers ministères et même des différents paliers de gouvernement. On peut penser que le plan d'action gouvernemental en matière de développement régional pourrait être l'occasion rêvée pour harmoniser politiques et programmes gouvernementaux. Peut-être est-il important, aussi, que les responsables des ministères en régions aient la possibilité de prendre des décisions en regard de l'engagement des établissements dans des projets de développement régional.

Dans la perspective d'une stratégie d'ensemble, le Conseil :

5. rappelle que la contribution du système d'éducation au développement régional endogène est, d'abord et avant tout, *une responsabilité des établissements*, qui sont les mieux habilités à s'inscrire dans les dynamiques locales et régionales et à adapter leurs services aux besoins des collectivités;

6. recommande que chaque établissement, *utilisant au maximum sa marge de manoeuvre* afin d'ajuster ses services aux besoins de sa collectivité, *se dote d'un plan d'intervention*, portant à la fois sur ses activités normales auprès des jeunes et des adultes et sur des projets spécifiques de développement régional, et qu'*il fasse connaître ce plan* à la collectivité;
7. rappelle que *la collaboration d'un établissement d'éducation avec les autres établissements et la concertation avec les autres agents socio-économiques du milieu* sont une condition essentielle à son intervention efficace en développement régional;
8. invite les agents socio-économiques d'une collectivité à *apporter leur appui à l'action des établissements d'éducation*, en particulier dans l'élaboration et la réalisation de leur plan d'intervention en développement régional;
9. recommande au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science *de soutenir le mandat des établissements en développement socio-économique régional par des gestes concrets*, tels l'ajustement des encadrements législatifs et administratifs, l'élargissement des marges de manoeuvre locales, la souplesse des modes de fonctionnement, la modulation des programmes de subvention et la coordination dans les politiques et programmes gouvernementaux;
10. recommande au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science *d'appuyer l'engagement des établissements d'éducation dans le développement socio-économique régional*, notamment en augmentant la transférabilité budgétaire et les subventions spécifiques accordées aux programmes de services aux collectivités et d'aide au démarrage de projets.

3.3 Une mise en oeuvre adaptée

La contribution éducative au développement régional prend des formes différentes selon les milieux, mais également selon la mission propre à chaque ordre d'enseignement. Ainsi, la contribution d'une commission scolaire variera selon qu'elle fait partie d'une région rurale, qu'elle appartient à une capitale régionale ou à la région métropolitaine, par exemple; elle variera aussi selon qu'il y a ou non un cégep ou une université sur son territoire, selon qu'elle dispense l'enseignement primaire ou l'enseignement secondaire ou selon qu'elle possède ou non un service d'éducation des adultes. La situation est également variable entre les cégeps et les universités selon les types de formation offerts, l'existence ou non de centres spécialisés, les axes de la recherche ou la proximité d'autres établissements. En fait, la mise en oeuvre des actions de développement régional sera adaptée aux établissements de chaque ordre d'enseignement.

3.3.1 Dans les commissions scolaires

Desservant généralement un territoire restreint, la commission scolaire est l'organisme éducatif le plus près de la communauté locale. Administrée par

des élus locaux, elle est sans doute la mieux placée pour s'intégrer à son milieu, en partager les caractéristiques et en alimenter la dynamique locale.

La commission scolaire gère des établissements d'éducation qui correspondent au *premier stade de formation* de l'ensemble des personnes d'un territoire. Et c'est dès ce stade que s'amorce la découverte de son milieu et que s'inculque la fierté d'une appartenance régionale. C'est là, également, que se fait l'éducation civique, sociale et économique. À ce moment — au primaire et au secondaire — la presque totalité des programmes, les travaux des élèves et les activités parascolaires peuvent être des occasions de sensibilisation aux caractéristiques de la collectivité, de développement de l'entrepreneuriat et de mise en oeuvre de travaux utiles à la région.

La formation professionnelle des jeunes constitue un autre champ d'action important. Ainsi, le fait d'offrir des options professionnelles qui correspondent aux besoins de la région pourra contribuer à réduire l'exode des jeunes, à assurer au milieu une main-d'oeuvre qualifiée, voire à susciter de nouvelles entreprises. De même, les relations entre l'école et le milieu de travail — enseignement coopératif, stages, visites d'entreprises, etc. — peuvent constituer un excellent moyen de sensibilisation au marché de l'emploi régional.

L'éducation des adultes, grâce à la variété de ses champs d'intervention, au grand nombre de ses relations avec le milieu du travail et à la souplesse de son organisation, se présente aussi comme un moyen privilégié de contribution au développement régional. Activités de formation de base, de perfectionnement professionnel, de recyclage de la main-d'oeuvre, de formation sur mesure, d'aide au démarrage d'entreprises, d'initiation aux nouvelles technologies, de formation à l'entrepreneuriat, d'éducation populaire et d'animation communautaire: voilà autant d'aspects de l'intervention en éducation des adultes qui permettent, en même temps que le développement de la personne humaine, l'intégration sociale et professionnelle dans le milieu.

3.3.2 Dans les collèges

C'est d'abord par *la qualité de l'ensemble de la formation* qu'ils dispensent que les cégeps développent les ressources humaines qui assureront le développement régional. Il leur est possible d'utiliser le milieu comme laboratoire vivant ou objet de recherche. Ils peuvent contribuer, par un enseignement ouvert sur le monde, à faire connaître l'évolution des technologies et des marchés, la mondialisation des rapports sociaux et les réalisations socio-économiques d'autres régions: tout cela peut être riche d'enseignements pour une région donnée.

Par *ses activités de formation dans le secteur technique*, le cégep forme les techniciens compétents, essentiels au développement régional. Sans être limitatif, le choix des spécialités techniques offertes par un cégep peut tenir compte des caractéristiques et des besoins de la région. Les relations plus soutenues et plus systématiques que le cégep entretient avec l'entreprise peuvent aussi contribuer à faire de la région un laboratoire vivant. Pour les

élèves du secteur technique, qui se préparent à entrer sur le marché du travail, il faut prévoir qu'un certain nombre seront intéressés à créer leur emploi ou leur entreprise. On peut penser que des cours comme « Créateurs d'entreprise » ou « Devenez entrepreneur » pourraient être inclus dans les cours complémentaires de ces élèves.

Le service de l'éducation des adultes est souvent fort sollicité par les agents socio-économiques de la collectivité régionale. D'ailleurs, la plupart des adultes viennent y chercher un perfectionnement ou un recyclage professionnel: plusieurs choisissent d'y accroître leur compétence en administration ou dans le domaine des technologies nouvelles. Pour certains milieux, le cégep est parfois le seul lieu d'expertise en technologie.

Depuis de nombreuses années, les cégeps ont aussi développé *la formation sur mesure* pour les travailleurs et les entreprises. En outre, ils ont mis sur pied des services aux entreprises, offrant, par exemple, l'information, la consultation, l'aide technique, la recherche appliquée, le soutien à l'implantation de nouvelles technologies. Il y a donc là aussi un champ d'intervention majeure en développement régional.

Plusieurs cégeps possèdent *des centres spécialisés* rattachés à l'un des secteurs de l'économie. Tant sur le plan de la formation que sur celui de la recherche appliquée, ce sont de véritables centres d'expertise dans leur domaine, qui contribuent, certes, au développement de tout le Québec, en général, mais aussi de leur région d'appartenance, en particulier. On peut penser que la création de sous-centres et de points de services, comme certains ont déjà commencé de le faire, améliorerait leur présence sur le territoire.

Enfin, en tant qu'établissements, les cégeps sont devenus *des partenaires dans des projets* de développement régional. Leur participation aux sommets socio-économiques témoigne, d'ailleurs, de leur engagement croissant dans leur communauté régionale. Dans plusieurs milieux, ils sont même les instigateurs de certains projets et se situent au point de départ d'une concertation sectorielle entre partenaires.

3.3.3 Dans les universités

La mission des universités leur impose une préoccupation universelle. Elles ont la tâche de faire avancer la connaissance et de former des ressources humaines, les conduisant en quelque sorte jusqu'à la fine pointe des savoirs. Comme centres de savoir, les universités jouent donc un rôle fondamental dans la formation des ressources humaines et la diffusion des connaissances. Mais, selon qu'une université est située à Montréal, à Québec ou en région, ses interventions auront une coloration et un enracinement différents. Ainsi, à côté de leur mission de nature universelle — comme toutes les universités situées dans les grands centres urbains —, les universités présentes en région ont un rôle particulier à jouer, interpellées qu'elles sont par un milieu qui requiert leur compétence et leur savoir spécialisé.

C'est toujours par *la qualité de la formation qu'elles dispensent et la pertinence des recherches qu'elles mènent* que les universités contribuent, d'abord

et avant tout, au développement de la région où elles prennent racine. Mais, le choix des programmes, des cours et des objets de recherche constitue un moyen privilégié permettant aux universités de s'associer davantage à leur milieu et de contribuer à son développement.

Les universités sont aussi *des centres de perfectionnement professionnel*, qui contribuent à l'accroissement des compétences des ressources humaines et qui permettent aux professionnels d'une région de se tenir au courant des nouveaux savoirs et des technologies de pointe, tout en se donnant un regard sur les tendances mondiales dans leur secteur de connaissance.

C'est aussi par *la formation et le perfectionnement des maîtres* que les universités peuvent intervenir dans le développement socio-économique régional. Elles peuvent contribuer à sensibiliser les enseignants actuels et futurs au rôle de l'éducation dans le développement régional.

C'est aussi par *leur compétence en recherche et leur soutien aux entreprises* que les universités peuvent participer au développement d'une région donnée. Plusieurs universités ont déjà mis en place des centres de recherche spécialisés qui étudient des problèmes régionaux, perfectionnent les ressources humaines, diffusent les connaissances et s'associent aux entreprises dans la recherche industrielle. Les recherches menées en gestion des petites et moyennes entreprises, en électronique industrielle et en informatisation de la gestion et de la production dans divers secteurs manufacturiers ou agricoles ont forcément des retombées sur plusieurs régions du Québec.

Par leurs *services aux collectivités*, les universités contribuent au développement de leur milieu, en rendant accessibles leurs ressources. Cette présence au milieu se prolonge souvent par des séminaires et des colloques de toute sorte, organisés afin de permettre à des gens de toutes les régions d'échanger entre eux et avec les chercheurs et même de rencontrer des experts internationaux. Il arrive aussi que l'université participe à des organismes nationaux ou régionaux directement liés au développement socio-économique.

Dans l'optique d'une mise en oeuvre adaptée, le Conseil :

11. appuie les efforts déployés par les commissions scolaires pour s'intégrer à leur milieu et les invite à *participer davantage, en tant qu'institution, au développement de leur collectivité;*
12. recommande que les commissions scolaires développent, au moment de la formation initiale, *le sens de l'appartenance régionale, l'esprit d'entrepreneurship et les capacités de se prendre en charge et qu'elles accordent toute l'importance nécessaire à l'éducation civique, sociale et économique;*
13. recommande que les commissions scolaires se dotent de *centres d'excellence en formation professionnelle, développent davantage la formation sur mesure et tiennent mieux compte, dans leurs activités d'éducation populaire et d'animation communautaire, du développement socio-économique de la collectivité;*

14. recommande que les commissions scolaires prévoient dans leur budget de fonctionnement *des fonds réservés au financement de projets spécifiques reliés au développement local et régional*;
15. appuie les efforts des cégeps dans le développement de la *formation sur mesure*, dans la mise en place de *services techniques aux entreprises*, dans la *formation de créateurs d'entreprises* et dans leur engagement, avec d'autres agents socio-économiques, dans la *solution de problèmes du milieu*;
16. recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science *d'appuyer financièrement les collèges qui veulent déconcentrer certains services*, afin de répondre davantage aux besoins de leur collectivité;
17. recommande que les collèges, utilisant toute la marge de manoeuvre dont ils disposent, développent davantage *des cours et des programmes d'établissement, l'enseignement coopératif, les services aux organismes et aux entreprises* et leur *collaboration avec les autres agents socio-économiques du milieu*;
18. recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science *d'appuyer, de façon non équivoque*, les activités entreprises par les cégeps en matière de *recherche appliquée, de transfert des nouvelles technologies, de service à la collectivité* et de reconnaître que *ces volets ne sont pas suffisamment couverts par le mode de financement actuel*, axé principalement sur les activités créditées;
19. appuie les universités dans leur engagement en développement socio-économique régional et les invite à *agir davantage comme ressources auprès des régions*, notamment par la «formation à la carte» visant à répondre aux besoins particuliers des organismes, des associations et des entreprises;
20. recommande que les universités *intensifient leurs recherches liées à des problématiques régionales* et *s'associent davantage avec les entreprises et les organismes socio-économiques du milieu* dans la recherche et le développement;
21. recommande que les universités *stimulent leur personnel en regard de l'engagement dans le développement socio-économique régional* et qu'elles *reconnaissent cet engagement* dans l'appréciation de leur personnel;
22. recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science *d'appuyer les universités dans leur engagement dans le développement socio-économique* et de reconnaître que *ce volet de leur mission n'est pas suffisamment couvert par le mode de financement actuel*, axé principalement sur les activités créditées.

CONCLUSION

Le Conseil a d'abord voulu prendre acte des réalisations et des aspirations en ce qui a trait à l'engagement de l'Éducation dans le développement socio-économique régional. Et c'est sur cette base qu'il en est arrivé à envisager qu'il ne s'agit pas là d'une tâche périphérique, qu'il faille ajouter après coup à d'autres tâches jugées essentielles. Au contraire, cet engagement du système d'éducation — ministères et établissements — à tous les ordres d'enseignement constitue une dimension importante de la mission éducative, une perspective qui peut imprégner l'ensemble des interventions éducatives.

C'est donc, d'abord et avant tout, à une prise de conscience de cette dimension de la mission éducative qu'invite ici le Conseil. Et c'est pour donner suite à cette prise de conscience qu'il propose des assises et une stratégie, qui devraient contribuer à faire de l'Éducation, aujourd'hui et demain, un véritable agent de développement des collectivités locales et régionales.

C'est dans cette optique que le Conseil :

1. **souligne qu'il est *pertinent de miser sur le dynamisme local et régional*, afin d'assurer le développement intégral du Québec, de renforcer sa capacité concurrentielle et de poursuivre la réduction des disparités entre les collectivités;**
2. **rappelle que, dans la visée du développement intégral des collectivités, le développement économique constitue un indispensable levier du développement social et du développement culturel de toute collectivité;**
3. **souligne que *l'engagement dans le développement socio-économique régional fait partie de la mission éducative* des établissements et des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science et recommande au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de *reconnaître explicitement l'Éducation comme agent de développement socio-économique des collectivités locales et régionales*;**
4. **affirme l'importance et la pertinence *d'un engagement plus soutenu et plus systématique du système d'éducation* — ministères et établissements — dans le développement des collectivités locales et régionales;**
5. **rappelle que la contribution du système d'éducation au développement régional endogène est, d'abord et avant tout, *une responsabilité des établissements*, qui sont les mieux habilités à s'inscrire dans les dynamiques locales et régionales et à adapter leurs services aux besoins des collectivités;**
6. **recommande que chaque établissement, *utilisant au maximum sa marge de manoeuvre* afin d'ajuster ses services aux besoins de sa collectivité, *se dote d'un plan d'intervention*, portant à la fois sur ses activités normales auprès des jeunes et des adultes et sur des projets spécifiques de développement régional, et qu'il *fasse connaître ce plan* à la collectivité;**

7. rappelle que *la collaboration d'un établissement d'éducation avec les autres établissements et la concertation avec les autres agents socio-économiques du milieu* sont une condition essentielle à son intervention efficace en développement régional;
8. invite *les agents socio-économiques d'une collectivité à apporter leur appui à l'action des établissements d'éducation, en particulier dans l'élaboration et la réalisation de leur plan d'intervention en développement régional;*
9. recommande au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science *de soutenir le mandat des établissements en développement socio-économique régional par des gestes concrets, tels l'ajustement des encadrements législatifs et administratifs, l'élargissement des marges de manoeuvre locales, la souplesse des modes de fonctionnement, la modulation des programmes de subvention et la coordination dans les politiques et programmes gouvernementaux;*
10. recommande au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science *d'appuyer l'engagement des établissements d'éducation dans le développement socio-économique régional, notamment en augmentant la transférabilité budgétaire et les subventions spécifiques accordées aux programmes de services aux collectivités et d'aide au démarrage de projets;*
11. appuie les efforts déployés par les commissions scolaires pour s'intégrer à leur milieu et les invite à *participer davantage, en tant qu'institution, au développement de leur collectivité;*
12. recommande que les commissions scolaires développent, au moment de la formation initiale, *le sens de l'appartenance régionale, l'esprit d'entrepreneurship et les capacités de se prendre en charge et qu'elles accordent toute l'importance nécessaire à l'éducation civique, sociale et économique;*
13. recommande que les commissions scolaires se dotent de *centres d'excellence en formation professionnelle, développent davantage la formation sur mesure et tiennent mieux compte, dans leurs activités d'éducation populaire et d'animation communautaire, du développement socio-économique de la collectivité;*
14. recommande que les commissions scolaires prévoient dans leur budget de fonctionnement *des fonds réservés au financement de projets spécifiques reliés au développement local et régional;*
15. appuie les efforts des cégeps dans le développement de la *formation sur mesure, dans la mise en place de services techniques aux entreprises, dans la formation de créateurs d'entreprises et dans leur engagement, avec d'autres agents socio-économiques, dans la solution de problèmes du milieu;*

- ✓ 16. recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science *d'appuyer financièrement les collèges qui veulent déconcentrer certains services*, afin de répondre davantage aux besoins de leur collectivité;
- ✓ 17. recommande que les collèges, utilisant toute la marge de manoeuvre dont ils disposent, développent davantage *des cours et des programmes d'établissement, l'enseignement coopératif, les services aux organismes et aux entreprises et leur collaboration avec les autres agents socio-économiques du milieu*;
- ✓ 18. recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science *d'appuyer, de façon non équivoque, les activités entreprises par les cégeps en matière de recherche appliquée, de transfert des nouvelles technologies, de service à la collectivité et de reconnaître que ces volets ne sont pas suffisamment couverts par le mode de financement actuel, axé principalement sur les activités créditées*;
19. appuie les universités dans leur engagement en développement socio-économique régional et les invite à *agir davantage comme ressources auprès des régions*, notamment par la «formation à la carte» visant à répondre aux besoins particuliers des organismes, des associations et des entreprises;
- ✓ 20. recommande que les universités *intensifient leurs recherches liées à des problématiques régionales et s'associent davantage avec les entreprises et les organismes socio-économiques du milieu* dans la recherche et le développement;
- ✓ 21. recommande que les universités *stimulent leur personnel en regard de l'engagement dans le développement socio-économique régional et qu'elles reconnaissent cet engagement* dans l'appréciation de leur personnel;
- ✓ 22. recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science *d'appuyer les universités dans leur engagement dans le développement socio-économique et de reconnaître que ce volet de leur mission n'est pas suffisamment couvert par le mode de financement actuel, axé principalement sur les activités créditées*.



ANNEXE

**QUELQUES INTERVENTIONS DES ÉTABLISSEMENTS
D'ÉDUCATION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE***

RÉGION/ÉTABLISSEMENT	TITRE DE L'INTERVENTION
Bas-St-Laurent/Gaspésie (01)	
Commission scolaire La Neigette	Centre de développement régional des métiers de l'automobile
Commission scolaire Miguasha	Créateurs d'entreprises
Commission scolaire régionale de la Péninsule	Formation, aide et consultation à l'entreprise Inc. (FACE Inc.)
Commission scolaire de Rivière-du-Loup	Bureau de recherche sur l'industrie de la tourbe dans l'est du Québec (BRITEQ)
Commission scolaire Vallée-de-la-Matapédia	Le centre de formation et de recherche en foresterie
Commission scolaire Vallée-de-la-Matapédia	Centre régional de consultation en agro-alimentaire
Commission scolaire Vallée-de-la-Matapédia	Centre régional d'expertise en foresterie de l'Est du Québec (CREF)
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Créateurs d'entreprises, Entrée variable, sortie variable
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Programme récréo-touristique Baie-des-Chaleurs
Cégep de Matane	Développement concerté en tourisme
Cégep de Rimouski	Créateurs d'entreprises
Cégep de Rivière-du-Loup	Créateurs d'entreprises
Cégep de Rivière-du-Loup	Comité d'aide au développement des collectivités (CADC)
Université du Québec à Rimouski	Centre d'assistance aux moyennes et petites entreprises (CAMPE)

* Cette liste n'est pas un répertoire des projets des établissements. Elle propose des exemples pour illustrer différents types de projets existant actuellement en développement socio-économique régional.

RÉGION / ÉTABLISSEMENT	TITRE DE L'INTERVENTION
Saguenay/Lac-Saint-Jean (02)	
Commission scolaire de Chapais-Chibougamau	Service régional d'aide au développement des ressources humaines dans les entreprises
Commission scolaire de Chapais-Chibougamau	Comité d'aide au développement des collectivités (CADC)
Commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean	Partenariat à l'innovation dans la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean
Cégep d'Alma	Comité d'aide au développement des collectivités. Comité d'aide aux entreprises
Cégep de Chicoutimi	Devenir entrepreneur
Cégep de Jonquière	Création et expansion d'entreprises
Cégep de Jonquière	Femmes en affaires
Cégep de Saint-Félicien	Cours-Concours Devenez entrepreneur
Cégep de Saint-Félicien	Insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ)
Université du Québec à Chicoutimi	Maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations (PMO)
Université du Québec à Chicoutimi	Institut de formation en gestion des petites et moyennes organisations (IFG)
Québec (03)	
Commission des écoles catholiques de Québec	Corporation de développement économique de Limoilou (CODEL)
Commission scolaire régionale Tardivel	Fonds de développement régional portneuvois
Commission scolaire de Thetford Mines	Groupe conseil auprès des Jeunes Entrepreneurs
Cégep de La Pocatière	Formation en développement régional

RÉGION / ÉTABLISSEMENT	TITRE DE L'INTERVENTION
Québec (03) suite	
Cégep de La Pocatière	Support à la sous-traitance
Cégep de Limoilou	Centre de création et d'expansion d'entreprises (CECEQ)
Cégep de la région de l'Amiante	Centre de support et développement régional
Cégep de la région de l'Amiante	Création et expansion d'entreprises
Université Laval	Projet pré-incubateur/Incubateur haute technologie
Université Laval	Enseignement à distance: Posséder mon entreprise
Mauricie/Bois-Francs (04)	
Commission scolaire régionale de la Mauricie	Comité pour reclasser les chômeurs
Commission scolaire régionale Provencher	Groupe de soutien aux Initiatives Jeunesse de la Rive-Sud Inc. (18-30 ans)
Commission scolaire régionale Provencher	Comité d'accueil des nouvelles entreprises du parc industriel de Bécancour
Commission scolaire régionale Saint-François	Demande de projet OENOTHEC au domaine Trent Vigne et Vin Inc.
Commission scolaire de Victoriaville	Centre de concertation et d'aide technique Arthabaska Érable Inc. (organisme de gestion)
Cégep de Drummondville	Création et expansion de ton entreprise
Cégep de Drummondville	Forum de l'entreprise de Drummondville Inc.
Cégep de Shawinigan	Création et expansion de ton entreprise

RÉGION/ÉTABLISSEMENT	TITRE DE L'INTERVENTION
Mauricie/Bois-Francs (04) suite	
Cégep de Shawinigan	Société de financement industriel à capital de risque (SOFICAR)
Cégep de Victoriaville	Centre de création et d'expansion d'entreprises
Université du Québec à Trois-Rivières	Centre d'entrepreneuriat régional
Université du Québec à Trois-Rivières	Groupe de recherche en économie et gestion des petites et moyennes organisations et de leur environnement (GREPME)
Estrie (05)	
Commission scolaire de Sherbrooke	Fer de Lance, Progestion
Cégep de Sherbrooke	Création et expansion d'entreprises
Université de Sherbrooke	Centre de Formation en Gestion assistée par ordinateur (CFGAO)
Université de Sherbrooke	Centre d'entreprise
Montréal (6A)	
Commission des écoles catholiques de Montréal	Projet Action-Revitalisation Hochelaga-Maisonneuve
Commission des écoles catholiques de Montréal	Formation et aide aux initiatives des jeunes entreprises (FAIJE)
Cégep Ahuntsic	Centre spécialisé en technologie physique, Division-Ahuntsic
Cégep Ahuntsic	Centre de métallurgie du Québec, Division Montréal
Cégep Édouard-Montpetit	Cours-Concours Devenez entrepreneur
Cégep de Maisonneuve	Concertation des cégeps de l'Est de Montréal

RÉGION/ÉTABLISSEMENT	TITRE DE L'INTERVENTION
Montréal (6A) suite	
Université Concordia	Centre de la P.M.E.
École de technologie supérieure	Système d'enseignement coopératif
École Polytechnique	Centre de développement technologique
École des hautes études commerciales (HEC)	Centre de gestion des coopératives
Université McGill	Projets avec entreprises, associations et municipalités, Séminaires de gestion, Colloque sur la gestion touristique
Laurentides (6B)	
Commission scolaire des Laurentides	Centre d'études en tourisme
Cégep de Saint-Jérôme	Entrepreneurship
Cégep de Saint-Jérôme	Cours-Concours Devenez entrepreneur
Montérégie (6C)	
Commission scolaire des Cantons	Comité de concertation éducation-industrie
Commission scolaire Davignon	Société de formation industrielle de l'Estrie Inc. (SOFIE Inc.)
Commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu	Formation pour les industries de plastique de la région
Commission scolaire de Tracy	Mise en place d'un département de formation pour les entreprises
Commission scolaire de Tracy	Comité d'aide au développement des collectivités

RÉGION/ÉTABLISSEMENT	TITRE DE L'INTERVENTION
Montérégie (6C) suite	
Cégep Édouard-Montpetit	Cours-concours Devenez entrepreneur
Cégep de Granby	Cours-concours Devenez entrepreneur
Cégep de Saint-Hyacinthe	Cours-concours Devenez entrepreneur
Cégep de Saint-Hyacinthe	Bilan scientifique et technique de la Montérégie
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	Cours-concours Devenez entrepreneur
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	Entrepreneurship (AEC)
Cégep de Sorel-Tracy	Cours-Concours Devenez entrepreneur
Lanaudière (6D)	
Cégep Joliette-de-Lanaudière	Journée Innovation — Formation
Laval (6E)	
Cégep Montmorency	Centre de formation et de développement
Outaouais (07)	
Cégep de l'Outaouais	Création et expansion d'entreprises
Cégep de l'Outaouais	Centre d'entrepreneurship de Hull
Université du Québec à Hull	Centre de la PME
Abitibi-Témiscamingue (08)	
Commission scolaire Lac-Témiscamingue	Centre de services et d'accueil pour jeunes sans emploi (C-SAJE)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Comité sur l'entrepreneuriat

Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue

Équipe de recherche sur
l'entrepreneurship minier
et son environnement (EREME)

Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue

Unité de recherche et de service en
technologie minérale de l'Abitibi-
Témiscamingue

Côte-Nord (09)

Commission scolaire
de Manicouagan

Projet «Argent»

Cégep de Baie-Comeau

Gestion, exploitation et aménage-
ment d'une rivière à saumon

Cégep de Baie-Comeau

Gestion intégrée du territoire

Cégep de Sept-Îles

Recherche en aquaculture



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

(au 5 juillet 1989)

Membres

Bisaillon, Robert

Président du Conseil
Québec

Fox, Marcel R.

Vice-président du Conseil
Montréal

Aubert-Croteau, Madeleine

Conseillère en éducation
chrétienne
Commission scolaire
de Victoriaville
Arthabaska

Bouchard, Ghislain

Vice-président (Administration)
et secrétaire
Québec-Téléphone
Rimouski

Chéné, Louise

Directrice des services
pédagogiques
Cégep de Sainte-Foy
Québec

Conrod, Scott

Directeur général
Commission scolaire Laureval
Montréal-Ouest

Dépelteau, Michel

Coordonnateur de
l'enseignement professionnel
Commission scolaire
St-Jean-sur-Richelieu
Saint-Luc

Fiset, John W.

Directeur adjoint
Institut d'enseignement coopératif
Université Concordia
Verdun

Fontaine, Serge

Administrateur scolaire
Commission des écoles protestantes
du Grand-Montréal

Dollard-des-Ormeaux

Girard, Pierre-Nicolas
Directeur de la formation
et de la vie syndicale
Union des producteurs agricoles
Boucherville

Inchauspé, Paul

Directeur général
Cégep Ahuntsic
Outremont

Laroche, Huguette

Enseignante
Commission scolaire régionale
Lapointe
Chicoutimi

Macchiagodena, Michael

Directeur général adjoint
(secteur anglais)
Commission des écoles catholiques
de Montréal
Mont-Royal

Marchand, André

Directeur général
Commission scolaire des
Laurentides
Montréal

Paltiel, Sarah

Membre émérite du
Conseil d'administration
de l'Université McGill
Westmount

Paré, André

Professeur d'enseignement religieux
Collège Notre-Dame
Laval-des-Rapides

Poirier, Roland

Directeur
École polyvalente
Louis-Joseph-Papineau
Commission scolaire Seigneurie
Chénéville

Racine, Jacques

Vice-recteur exécutif
Université Laval
Québec

Rochon, J.O.R.

Administrateur
La Motte

Tousignant, Gérard

Directeur général
Commission scolaire de Coaticook
Sherbrooke

Tremblay, Claude L.

Conseiller principal en
développement de main-d'oeuvre
et formation
Alcan Ltée
Jonquière

Membres d'office

Plante, Charlotte

Présidente du Comité catholique
Sillery

Pratt, Carolyn

Présidente du Comité protestant
Saint-Lambert

Membres adjoints d'office

Boudreau, Thomas-J.

Sous-ministre
Ministère de l'Éducation

D'Aoust, David C.

Sous-ministre associé
pour la foi protestante
Ministère de l'Éducation

N.

Sous-ministre associé*
pour la foi catholique
Ministère de l'Éducation

Secrétaires conjoints

Durand, Alain

Proulx, Jean

* siège vacant en juillet 1989

COMMISSION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

(au 5 juillet 1989)

Membres

Madame Sarah Paltiel

Présidente

Westmount

Madame Suzette Aubin

Enseignante

Centre Gabrielle-Roy

Commission des écoles catholiques
de Montréal

Montréal-Nord

Madame Phyllis Blaukopf

Directrice

Centre d'éducation permanente

Collège John-Abbott

Montréal

Monsieur Robert Carrier

Doyen des affaires départementales

Universités du Québec à Rimouski

Saint-Anaclet

Monsieur Marcel Lafrance

Président

Gestion M. & A. Lafrance

Verdun

Monsieur Pierre Lupien

Directeur

Regroupement des collèges du

Montréal métropolitain

Saint-Jérôme

Monsieur André Métivier

Directeur général

CLSC de la Basse-ville

Lévis

Monsieur Jacques Morin

Administrateur scolaire

Commission scolaire

catholique de Sherbrooke

Sherbrooke

Monsieur Laval Morin

Directeur général

Commission scolaire Vallée-de-la-Matapédia

Amqui

Madame Michelle H. Ouellet

Coordonnatrice des programmes de

formation d'animatrices

Association féminine d'éducation et

d'action sociale

Saint-Jérôme

Monsieur Fernand Palin

Directeur

Service de l'éducation des adultes

Commission scolaire de Chicoutimi

Jonquière

Madame Sylvie Sanschagrin

Directrice générale

Centre de création d'entreprises

du centre Mauricie Inc.

Lac-à-la-Tortue

Madame Lorraine Séguin

Conseillère d'orientation

Commission de formation professionnelle du Québec

Lévis

Monsieur Paul-Henri Lamontagne

Coordonnateur

Sainte-Foy

Édité par la Direction des communications
du Conseil supérieur de l'éducation
2050, boul. Saint-Cyrille Ouest
SAINTE-FOY, Qué.
G1V 2K8
(418)643-3850

50-0374